

## Erratum

Après le dépôt au Parlement et la publication en ligne, il a été déterminé que les versions anglaises et françaises du rapport sur les résultats ministériels (« RRM ») 2022-2023 de la Régie de l'énergie du Canada présentaient de légères différences. Des changements ont été apportés aux versions PDF et HTML de la publication française afin d'assurer l'uniformité et l'exhaustivité de l'information dans les versions française et anglaise du RRM. Par souci de transparence, les changements apportés sont énumérés ci-dessous. Aucun changement n'était requis dans la publication anglaise.

Au total, neuf changements ont été apportés, dont cinq changements à la mise en page et quatre à la formulation pour corriger les erreurs d'impression ou clarifier certains points pour le lecteur.

1. Dans la section « Aperçu des résultats », deux mises à jour ont été apportées au libellé.
  - a. Au début de cette section se trouve une liste à puces renfermant trois énoncés. Ces énoncés font référence à la mission, à la vision ou aux priorités stratégiques de la Régie.

Dans la version française du RRM, l'énoncé faisant référence à la vision de la Régie a été imprimé deux fois et l'énoncé faisant référence aux priorités stratégiques manquait. La duplication a été supprimée et l'énoncé manquant a été inséré.
  - b. À la fin de cette section, on retrouve un énoncé indiquant qu'il est possible de trouver plus d'information dans la section « Résultats obtenus » du rapport.

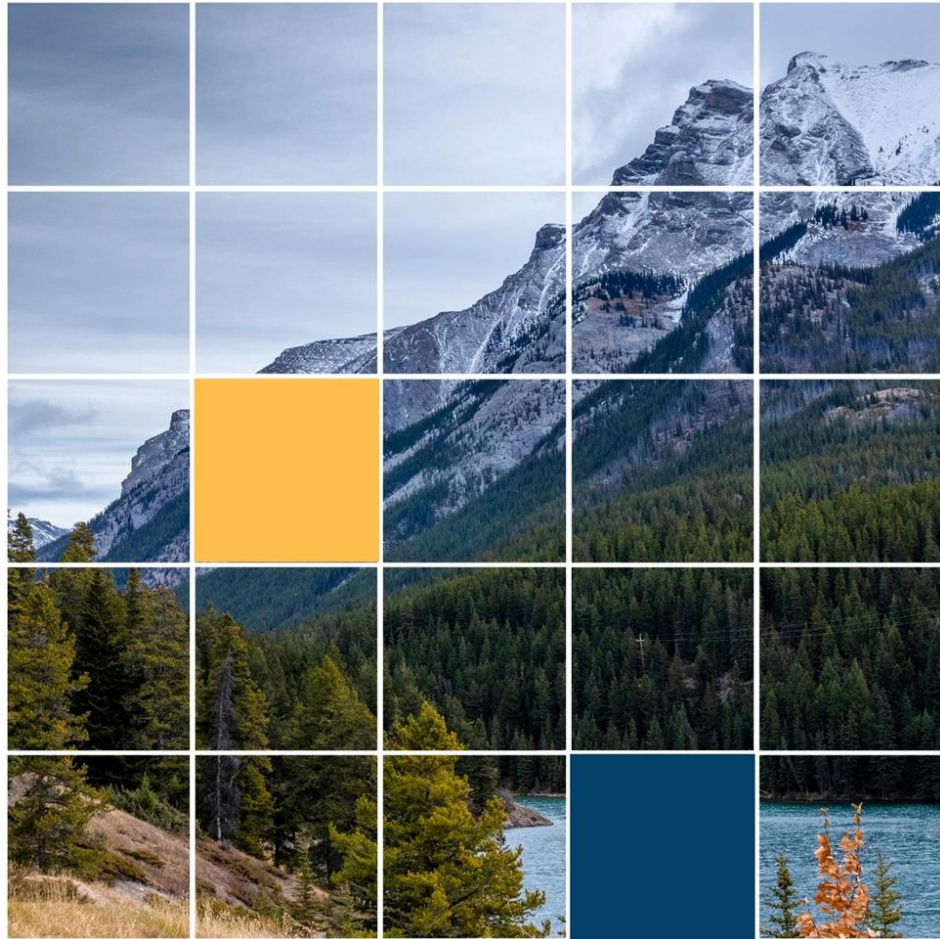
Dans le RRM en français, la traduction de cet énoncé et le titre officiel de la section « Résultats obtenus » étaient différents. Cet énoncé a été mis à jour pour utiliser la même terminologie française que celle utilisée pour le titre officiel de la section « Résultats obtenus ».
2. Dans la section « Résultats obtenus », cinq changements à la mise en page ont été apportés et une erreur d'impression a été corrigée :
  - a. Sous la rubrique « Responsabilités essentielles » du processus décisionnel :
    - i. Le deuxième paragraphe, sous le sous-titre Résultats, qui fait référence à la *Loi sur l'évaluation d'impact* et à la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, a été déplacé pour devenir le troisième paragraphe, comme il était prévu à l'origine, afin d'assurer l'harmonisation entre les versions françaises et anglaises du RPD.
    - ii. Deux zones de texte ont été agrandies pour s'assurer que tout le contenu est visible pour le lecteur :
      - Titre de la boîte de texte : Consultation de la Couronne en 2022-2023
      - Titre de la boîte de texte : Règlement extrajudiciaire des différends – Faits saillants de 2022-2023
  - b. Dans la sous-section Responsabilité essentielle de la surveillance de la sécurité et de l'environnement, deux zones de texte ont été agrandies pour s'assurer que tout le contenu est visible pour le lecteur :
    - i. Titre de la boîte de texte : En 2022-2022, la Régie a mené 257 activités de vérification de la conformité, dont les suivantes
    - ii. Titre de la boîte de texte : Inspection sur le terrain en compagnie du chef et de membres du conseil d'une Première Nation
  - c. Dans la sous-section Responsabilité essentielle de la mobilisation, une erreur d'impression a été corrigée :
    - i. Dans la section portant sur les ressources humaines dans le tableau portant sur les emplois équivalents temps plein, dans la dernière colonne présentant les données sur l'écart 2022-2023 [équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus], une valeur numérique a été dupliquée à partir de la première colonne [46,1] au lieu d'indiquer le résultat du calcul [1,2]. Cette erreur a été corrigée de manière à indiquer le résultat du calcul.
3. Dans la section Dépenses et ressources humaines, dans la sous-section Ressources humaines, une mise à jour a été apportée pour corriger une erreur d'impression.
  - a. Dans la liste à puces expliquant l'écart entre les équivalents temps plein réels de 2020-2021 et ceux de 2021-2022, la dernière puce faisant référence à une diminution de 1,1 équivalent temps plein indiquait une décimale manquante. Ce chiffre a été corrigé pour indiquer « 1,1 » plutôt que « 11 ».



Régie de l'énergie  
du Canada

Canada Energy  
Regulator

# Rapport sur les résultats ministériels 2022–2023



La version originale a été signée par

---

Tracy Sletto, Présidente-directrice générale,  
Régie de l'énergie du Canada

La version originale a été signée par

---

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., Ministre de  
l'Énergie et des Ressources naturelles

Canada

## **Autorisation de reproduction**

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins personnelles, éducatives et/ou sans but lucratif, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission de la Régie de l'énergie du Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que la Régie de l'énergie du Canada soit mentionnée comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec la Régie de l'énergie du Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à : [info@cer-rec.gc.ca](mailto:info@cer-rec.gc.ca).

## **Permission to Reproduce**

Materials may be reproduced for personal, educational and/or non-profit activities, in part or in whole and by any means, without charge or further permission from the Canada Energy Regulator, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the information reproduced; that the Canada Energy Regulator is identified as the source institution; and that the reproduction is not represented as an official version of the information reproduced, nor as having been made in affiliation with, or with the endorsement of the Canada Energy Regulator.

For permission to reproduce the information in this publication for commercial redistribution, please e-mail: [info@cer-rec.gc.ca](mailto:info@cer-rec.gc.ca).

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada 2023  
représentée par la Régie de l'énergie du Canada

***Rapport sur les résultats ministérie***  
(Régie de l'énergie du Canada)  
N° de cat. NE2-27F-PDF  
ISSN 2563-3252

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles. On peut obtenir cette publication sur supports multiples, sur demande.

### **Demandes d'exemplaires :**

Bureau des publications  
Régie de l'énergie du Canada  
517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210  
Calgary (Alberta) T2R 0A8

Courrier électronique : [publications@cer-rec.gc.ca](mailto:publications@cer-rec.gc.ca)  
Fax : 403-292-5503  
Téléphone : 1-800-899-1265

Imprimé au Canada

© His Majesty the King in Right of Canada 2022 as  
represented by the Canada Energy Regulator

***Departmental Results Report***  
(Canada Energy Regulator)  
Cat No. NE2-27E-PDF  
ISSN 2563-3244

This report is published separately in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

### **Copies are available on request from:**

The Publications Office  
Canada Energy Regulator  
Suite 210, 517 Tenth Avenue SW  
Calgary, Alberta T2R 0A8

E-Mail: [publications@cer-rec.gc.ca](mailto:publications@cer-rec.gc.ca)  
Fax: 403-292-5503  
Phone: 1-800-899-1265

Printed in Canada

## Table des matières

Message du président du conseil d'administration .....	4
Message de la présidente-directrice générale .....	6
Aperçu des résultats.....	9
Résultats obtenus .....	19
Processus décisionnel.....	19
Surveillance de la sécurité et de l'environnement .....	27
Information sur l'énergie .....	39
Mobilisation .....	46
Services internes.....	52
Dépenses et ressources humaines .....	56
Dépenses .....	56
Ressources humaines .....	62
Dépenses par crédit .....	64
Dépenses et activités du gouvernement du Canada.....	64
États financiers et faits saillants des états financiers .....	65
Renseignements ministériels.....	68
Profil organisationnel .....	68
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités .....	68
Contexte opérationnel .....	68
Cadre de présentation de rapports .....	69
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes .....	70
Tableaux de renseignements complémentaires .....	70
Dépenses fiscales fédérales.....	70
Coordonnées de l'organisation.....	71
Annexe – Définitions .....	72
Notes en fin d'ouvrage .....	75

## Message du président du conseil d'administration

La Régie de l'énergie du Canada est l'organisme de réglementation fédéral du secteur énergétique au Canada. Elle joue un rôle essentiel en assurant le transport sécuritaire de l'énergie partout au pays et en publiant des renseignements pertinents et opportuns sur l'énergie. Ce travail est fondé sur la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »), et la Régie accomplit son mandat en s'appuyant sur la vaste expérience et la solide expertise technique de ses décideurs et de son personnel.



Le présent *Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023* démontre les résultats réels de la Régie pour le dernier exercice, par rapport aux plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel. Ces rapports contribuent à informer les parlementaires et les Canadiens des résultats atteints par les organismes gouvernementaux.

Le conseil d'administration de la Régie est responsable de la gouvernance et détermine l'orientation stratégique de l'organisme de réglementation en mettant l'accent sur les résultats. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a continué de remplir son mandat, en plaçant la sécurité au centre de ses préoccupations, et a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de son plan stratégique. Elle a notamment poursuivi ses travaux liés à ses priorités stratégiques, soit la confiance, la compétitivité, l'innovation en matière de données et de technologie numérique et la Réconciliation. Pour chacune d'elles, l'organisation a obtenu des résultats qui témoignent de la valeur de l'orientation stratégique définie par le conseil d'administration.

Tout au long de l'année, le conseil d'administration et le Comité consultatif autochtone (« CCA ») de la Régie ont travaillé ensemble pour faire avancer nos intérêts communs, au premier rang desquels figure l'élaboration conjointe d'un énoncé sur la Réconciliation. Celui-ci énonce publiquement les engagements, les principes directeurs et les valeurs de la Régie qui nous guideront dans la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ce travail est rendu possible grâce au partenariat entre le conseil d'administration et le CCA, qui partagent le désir de poursuivre un objectif de changement visant à faire progresser la Réconciliation.

En février 2023, le ministre Wilkinson a informé la Régie des principales priorités que le gouvernement avait établies pour elle, et a confirmé que les priorités stratégiques de la Régie sont conformes à celles du gouvernement du Canada<sup>1</sup>. Le conseil d'administration et l'organisation ont aussi accueilli favorablement la directive du ministre Wilkinson

---

<sup>1</sup> La lettre du ministre se trouve sur le site Web de la Régie à l'adresse <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/salle-presse/quoi-neuf/2023/lettre-du-ministre-a-la-regie-1-fevrier-2023.pdf>

d'entreprendre une « ... analyse de scénarios cadrant avec l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050... ». Il s'agit d'une progression naturelle vers le travail d'analyse approfondie et objective inclus dans les rapports phares de la Régie sur l'avenir énergétique. En juin 2023, la Régie a publié la plus récente version du rapport, qui donne suite à cette demande du ministre.

La plus grande force de la Régie est son personnel. En tant que vice-président du conseil d'administration de la Régie, et maintenant président, je suis depuis toujours impressionné par le calibre, le professionnalisme et la réactivité du personnel de la Régie. Que ce soit par la créativité dont ils font preuve pour relever les défis ou par leur engagement à appuyer le mandat de l'organisation et leurs collègues, ils donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes au service des Canadiens. Au nom de mes collègues du conseil d'administration, je tiens à remercier sincèrement tous les membres du personnel de la Régie de leur travail acharné au cours de la dernière année.

Le 22 août 2023, la gouverneure en conseil a confirmé ma nomination au poste de président du conseil d'administration, ainsi que celle de Melanie Debassige, auparavant administratrice, au poste de vice-présidente. Je suis heureux que Cassie Doyle, la précédente présidente du conseil d'administration de la Régie, ait décidé de rester en poste en tant qu'administratrice et d'assurer la continuité de la gouvernance. Je tiens à la remercier pour le travail qu'elle a accompli en tant que première présidente du conseil d'administration de la Régie et pour sa contribution aux réalisations stratégiques de l'organisation au cours des quatre dernières années.

George Vegh,

Président du conseil d'administration  
Régie de l'énergie du Canada

## Message de la présidente-directrice générale

Je suis fière de présenter le *Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023* de la Régie de l'énergie du Canada, qui résume les résultats tangibles qu'elle a obtenus en tant qu'organisme fédéral de réglementation de l'énergie au Canada.



Ensemble, nous continuons de nous adapter pour répondre aux besoins en constante évolution des personnes que nous servons et pour nous préparer à réglementer le paysage énergétique en pleine mutation du Canada. Dans cette transition vers un avenir carboneutre, notre engagement envers la sécurité demeure inébranlable. La protection des personnes et de l'environnement est toujours au cœur de notre identité et du travail que nous accomplissons.

La mission de la Régie consiste à réglementer l'infrastructure afin d'assurer la livraison sécuritaire et efficace de l'énergie au Canada et ailleurs dans le monde, à protéger l'environnement, à reconnaître et à respecter les droits des peuples autochtones et à fournir des analyses et des informations pertinentes et opportunes sur l'énergie. Nous y parvenons en faisant progresser chacune de nos responsabilités essentielles, soit la surveillance de la sécurité et de l'environnement, le processus décisionnel, l'information sur l'énergie et la mobilisation.

Au cours de la dernière année, nous avons tenu les sociétés réglementées responsables de la sécurité de la construction, de l'exploitation et de la cessation d'exploitation des infrastructures énergétiques dont dépendent les Canadiens, en appliquant des normes de sécurité parmi les plus strictes au monde. En 2022-2023, notre personnel a mené plus de 200 activités de vérification de la conformité pour s'assurer que les installations réglementées par la Régie ne causent pas de dommage aux personnes ou à l'environnement. Nous avons aussi fait part de ce que nous avons appris à l'industrie, à d'autres organismes de réglementation et à des associations de prévention des dommages, et nous nous sommes efforcés de mieux faire connaître et comprendre la culture de sécurité, tant pour assurer la sécurité que pour protéger l'environnement.

Sur le terrain, les inspecteurs de la Régie ont travaillé en partenariat avec les surveillants autochtones pour mieux comprendre les questions cruciales pour les communautés autochtones, y compris les lieux d'importance spirituelle et les autres ressources valorisées. Cette approche collaborative nous aide à comprendre comment mieux intégrer les perspectives autochtones dans la manière dont nous évaluons les risques, faisons la promotion de la sécurité et vérifions la conformité.

Nous nous sommes également efforcés de recueillir les commentaires des Canadiens lors de nos travaux de mise à jour du cadre de réglementation de la Régie. Nous avons terminé la première étape de la mobilisation précoce du processus de révision du

*Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres*, qui réunit les principales règles applicables aux pipelines terrestres. Nous avons consulté les peuples autochtones, les sociétés réglementées et les parties prenantes pour connaître les sujets sur lesquels ils souhaiteraient que nous nous concentrions et la façon dont ils aimeraient participer à la révision. Celle-ci vise à garantir le plus haut niveau de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement et à encourager l'innovation qui, nous le savons, sera nécessaire à la transition du Canada vers la carboneutralité.

Nous avons fourni des données et des analyses fiables et actuelles qui ont contribué à alimenter la discussion sur l'énergie au Canada. Nous avons enrichi notre offre de produits d'information sur les pipelines en y ajoutant de nouvelles cartes et tableaux de bord interactifs, et nous avons publié un rapport permettant de visualiser les données sur le débit et la capacité des pipelines dans différentes régions. En juin 2023, la Régie a publié son rapport très attendu sur l'offre et la demande d'énergie à long terme intitulé *Avenir énergétique du Canada en 2023 : Offre et demande énergétiques à l'horizon 2050*.

Dans le cadre de notre engagement à renouveler nos relations avec les peuples autochtones, nous avons entamé d'importantes discussions avec les dirigeants des communautés autochtones, une première étape vers l'élaboration conjointe d'un mécanisme de surveillance collaborative à l'échelle du réseau de NOVA Gas Transmission Line (« NGTL »). La Régie a également signé un protocole d'entente élaboré conjointement avec le Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence, qui permettra de partager de l'information sur l'énergie pertinente pour les peuples autochtones.

Nous avons également eu des conversations fructueuses avec des propriétaires fonciers, des membres des collectivités et des personnes concernées ou intéressées par notre travail afin de mieux comprendre leurs préoccupations et de recueillir des renseignements précieux sur nos décisions et notre façon d'aborder notre travail. La mobilisation continue des parties prenantes tout au long du cycle de vie des projets demeure essentielle au développement des connaissances sur nos processus de réglementation et à l'accroissement de la confiance et de la réactivité à leur égard.

La pandémie de COVID-19 s'étant stabilisée, nous avons pu reprendre peu à peu les audiences et les activités de conformité, de surveillance et de mobilisation en personne, tout en continuant de profiter des avantages du télétravail. La Régie a entamé une autre phase de son initiative de milieu de travail hybride, qui nous donne l'occasion de réfléchir à la façon de mettre en place une approche souple qui profite autant aux employés qu'à notre travail de réglementation.

Ce sont nos employés dévoués de partout au pays qui nous permettent d'accomplir notre travail. Je tiens à souligner leur talent et leur expertise, qui sont indispensables à la réalisation de notre mandat. Nous sommes déterminés à créer un milieu de travail où chacun peut s'épanouir. Nous continuons de mettre en œuvre les recommandations de notre feuille de route sur la diversité et l'appartenance afin de créer la culture organisationnelle à laquelle nous aspirons, c'est-à-dire une culture qui permet à une



main-d'œuvre autonome et mobilisée d'évoluer dans un environnement de travail inclusif. Cet objectif me tient particulièrement à cœur en tant que PDG.

Enfin, je souhaite remercier Gitane De Silva, qui a annoncé plus tôt cette année qu'elle quittait ses fonctions de PDG de la Régie. Madame De Silva a su bien guider la Régie à ses débuts en tant que nouvel organisme de réglementation, alors qu'une pandémie sévissait partout dans le monde. Je sais que je parle au nom de tout le personnel en disant que ce fut un véritable privilège de travailler avec elle et qu'elle nous manquera.

Pour la suite, la Régie continuera de s'appuyer sur les réalisations du dernier exercice pour se préparer à relever les défis qui l'attendent. Les Canadiens peuvent compter sur nous, nous serons prêts.

Tracy Sletto,

Présidente-directrice générale  
Régie de l'énergie du Canada

## Aperçu des résultats

L'exercice 2022-2023 était la deuxième année du [plan stratégique<sup>1</sup>](#) triennal de la Régie, qui définit clairement la voie à suivre pour l'organisation. Ce plan comporte trois volets :

- La **mission** oriente les activités quotidiennes de l'organisation dans le cadre de la LRCE, la sécurité demeurant au cœur de son mandat.
- La **vision** est ambitieuse et balise clairement le chemin que l'organisation doit emprunter.
- Les quatre priorités stratégiques interreliées rendent compte des domaines où des améliorations et des efforts concertés sont nécessaires pour réaliser la mission et concrétiser la vision.

Les quatre priorités stratégiques interreliées sont la [confiance<sup>1</sup>](#), la [Réconciliation<sup>1</sup>](#), la [compétitivité<sup>1</sup>](#) et l'[innovation en matière de données et de technologie numérique<sup>1</sup>](#).

Voici une mise à jour des plans de mise en œuvre des priorités et du plan stratégiques.

### Confiance



La Régie est déterminée à mettre en place un système de réglementation qui inspire confiance aux Canadiens.

L'organisation renforce le lien de confiance avec les Canadiens en faisant preuve de transparence, en favorisant la collaboration et en se montrant réceptive à ce que disent les parties prenantes et les peuples autochtones. La Régie continue de s'améliorer et d'avancer dans son travail et elle s'engage à communiquer ses progrès de manière ouverte et transparente.

Il est aussi essentiel d'avoir la confiance de son propre personnel pour favoriser son autonomie. La Régie examine ses propres pratiques en milieu de travail pour s'assurer de bâtir une culture diversifiée et inclusive, où tous les employés se sentent valorisés et respectés.

En 2022-2023, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de cette priorité stratégique.

- Élaborer une stratégie nationale de mobilisation et un plan directeur national de mobilisation des Autochtones – La Régie est déterminée à faire en sorte que son travail soit guidé par les parties prenantes et les peuples autochtones de partout au Canada. Au cours de la dernière année, la Régie a élaboré une nouvelle stratégie et un nouveau cadre national de mobilisation qui favoriseront l'engagement coordonné du personnel de tous ses programmes et qui lui permettront de partager les informations recueillies pour améliorer son travail.
- La Régie a également conçu un plan directeur national de mobilisation des Autochtones afin d'appuyer cette mobilisation en priorisant les activités et en suivant une approche qui tient compte des particularités. Le plan directeur contient des orientations et des mesures de soutien supplémentaires à l'intention des employés de la Régie qui cherchent à établir et entretenir des relations, à s'engager de manière constructive et à favoriser une transformation durable de la culture et des comportements organisationnels.
- Continuer de favoriser l'engagement, l'inclusion et l'autonomie au sein de notre effectif – En 2022-2023, la Régie a poursuivi la mise en œuvre de son initiative de travail hybride afin de créer un milieu de travail sécuritaire, positif et inclusif pendant et après la pandémie. La Régie a également fait d'importants progrès pour favoriser la diversité et le sentiment d'appartenance à l'échelle de l'organisation et a notamment pris des mesures concrètes pour répondre à l'appel à l'action et pour mettre en œuvre les recommandations de la feuille de route sur la diversité et l'appartenance afin de régler les situations d'inconduite et appuyer le recrutement et l'avancement d'un effectif représentatif de la population canadienne.
- En plus de s'attaquer à des problèmes comme les préjugés inconscients, le racisme systémique, la discrimination fondée sur le sexe et d'autres iniquités, la Régie a lancé son projet pilote de milieu de travail hybride de la Régie, notamment en mettant en place une politique de télétravail à jour, des lignes directrices sur le travail hybride, un plan de gestion des installations et une communauté de pratique des cadres.
- Renforcer les liens avec les Canadiens – Pour renforcer ses liens avec les gens, la Régie a notamment multiplié les conversations authentiques et bidirectionnelles sur les médias sociaux. Le personnel de la Régie dialogue activement avec les utilisateurs des médias sociaux et répond à leurs questions, participe à d'importantes conversations sur l'énergie et communique aux gens les informations dont ils ont besoin.

- Créer un milieu de travail exempt d'obstacles – En décembre 2022, la Régie a publié son premier [plan sur l'accessibilité](#)<sup>2</sup>, qui présente son approche mesurée et réfléchie à l'égard des politiques, des programmes, des pratiques et des services qui permettront de créer un environnement plus inclusif pour tous et un lieu de travail plus accessible pour les personnes handicapées. Tous les dirigeants de la Régie sont désormais officiellement tenus d'inclure des éléments liés à la diversité, à l'appartenance et à l'inclusion dans leurs plans de rendement annuels. La Régie a pris des mesures pour revoir certains aspects de son processus d'embauche et ses politiques en matière de ressources humaines afin d'éliminer les obstacles à l'équité, à la diversité et à l'inclusion.

## Réconciliation

La Régie reconnaît que la Réconciliation est un cheminement. Elle demeure déterminée à mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (« Loi sur la Déclaration des Nations Unies ») en appui à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (« Déclaration des Nations Unies »), qui offrent toutes deux un modèle pour faire progresser la Réconciliation avec les Autochtones dans le cadre du mandat de la Régie. L'une des premières étapes de la Réconciliation consiste à renouveler les relations avec les peuples autochtones d'une manière qui reconnaît et respecte leurs droits inhérents, constitutionnels et issus de traités, y compris leur droit à l'autodétermination. La Régie suscite des changements significatifs à l'aide de ses exigences et de ses attentes à l'égard de l'industrie réglementée, notamment en adaptant son approche de réglementation pour mieux inclure les peuples autochtones et les faire participer aux activités de surveillance. La Régie appuie également son personnel dans son cheminement vers la Réconciliation en lui offrant des formations.

En juin 2022, la Régie a publié un [énoncé sur la Réconciliation](#)<sup>3</sup> dans lequel elle s'engageait à élaborer conjointement un mécanisme de surveillance collaborative du réseau de NOVA Gas Transmission Ltd (« NGTL ») avec la société et les communautés autochtones présentes le long du réseau. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a rencontré 167 participants de 80 communautés métisses et des Premières Nations pour faire progresser cette mission essentielle.

- Renforcer les relations avec les peuples et les communautés autochtones – La Régie a poursuivi le développement de ses plans, outils et pratiques pour orienter ses activités de mobilisation des peuples autochtones, et s'assure notamment de respecter l'obligation de suivre une approche qui tient compte des particularités lors de ses échanges avec les communautés autochtones. Parmi les principales réalisations, citons l'élaboration de la stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones, qui prévoit que les entreprises autochtones doivent obtenir au moins cinq pour cent de la valeur totale de tous les contrats de la Régie.
- En décembre 2022, la Régie a eu l'honneur de signer un protocole d'entente avec le Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence, qui établit un cadre qui permet de mieux prendre en compte les connaissances autochtones et

leur façon de voir le monde lors de l'élaboration des produits d'information sur l'énergie. La Régie intègre de plus en plus ces connaissances et cette vision afin d'améliorer sa capacité de créer, puis de partager, de l'information sur l'énergie pertinente pour les peuples autochtones.

- Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* – La Régie harmonise ses initiatives en matière de droits autochtones avec la Loi sur la Déclaration des Nations Unies en analysant les recoupements entre la Déclaration des Nations Unies et son mandat. Elle a fait appel à des experts pour examiner comment transformer ces recoupements en mesures et engagements précis. Cette initiative s'ajoute à la participation de la Régie aux travaux plus larges que mène le gouvernement du Canada en vue d'élaborer un [plan d'action](#)<sup>4</sup> provisoire pour la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies. Le 21 juin 2022, à l'occasion de la Journée nationale des peuples autochtones, la Régie a publié son [énoncé sur la Réconciliation](#)<sup>3</sup>, qui décrit ce que la Réconciliation signifie pour l'organisation ainsi que les principes et les valeurs qui la guideront dans son cheminement vers la Réconciliation.
  
- Accroître la participation des peuples autochtones à la surveillance réglementaire – En 2022-2023, les surveillants autochtones et les inspecteurs de la Régie ont réalisé ensemble 57 activités de vérification de la conformité dans le cadre des programmes de surveillance autochtone. Ces programmes favorisent une prise en compte éclairée des points de vue des populations et communautés autochtones, ce qui signifie que les effets éventuels sont pris en compte de manière beaucoup plus efficace.
  - Tout au long de l'exercice 2022-2023, la Régie a continué de travailler en étroite collaboration avec les comités consultatifs et de surveillance autochtone (« CCSA ») du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (« CCSA de Trans Mountain ») et du projet de remplacement de la canalisation 3 (« CCSA de la canalisation 3 »). Les partenariats créés avec les Nations autochtones qui prennent part aux CCSA contribuent à transformer la façon dont la Régie et les sociétés réglementées travaillent avec les peuples autochtones. Ils éclairent la prise des décisions liées à la surveillance des projets de remplacement de la canalisation 3 et d'agrandissement du réseau de Trans Mountain de manière à assurer le respect de la Déclaration des Nations Unies et à aider les peuples autochtones à déterminer et à élaborer des priorités et des stratégies pour l'utilisation de leurs terres ou territoires. Le recours aux CCSA contribue à garantir que la vision du monde et les connaissances des peuples autochtones sont réellement prises en compte dans la construction, l'exploitation et la désaffectation des deux projets.

- L'une des principales réalisations de l'exercice 2022-2023 a été de mettre en pratique les conseils des CCSA. En novembre 2022, en réponse à une suggestion de la Fédération des Métis du Manitoba et des CCSA de la canalisation 3 et de Trans Mountain, la Régie a envoyé une [lettre](#)<sup>5</sup> aux sociétés réglementées pour leur faire part de ses attentes en ce qui a trait aux avis à transmettre aux Nations et communautés autochtones en cas d'incident, même s'il ne s'agit pas d'une urgence. Dans cette lettre, la Régie précise que les sociétés doivent savoir avec quelles Nations et communautés autochtones communiquer lorsqu'un incident se produit, connaître leur mode de communication privilégié et tenir leurs listes de contacts à jour.
- La Régie a également tenu compte des commentaires exprimés par les CCSA pendant la révision du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (« RPT »), et ces derniers continuent de participer de façon significative aux processus de révision du RPT et du *Guide de dépôt*.
- Améliorer la capacité de la Régie à s'engager dans un processus de Réconciliation et à le diriger – La Régie est déterminée à favoriser l'intégration des Autochtones au sein de son personnel et redoublera d'efforts pour recruter, maintenir en poste et faire progresser les employés autochtones. En 2022-2023, la Régie a également fait des progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de compétences en matière de culture autochtone et de gestion du changement, qui comprend plusieurs volets distincts, comme le plan directeur national de mobilisation des Autochtones, la stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones, le programme d'Aînés en résidence, la stratégie de recrutement, de maintien en poste et d'avancement des Autochtones, ainsi que des occasions de formation et d'apprentissage.

## Compétitivité

La LRCE énonce clairement l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer la compétitivité du pays sur la scène mondiale. La Régie a donné suite à cet engagement en améliorant la prévisibilité, la transparence et l'efficacité de ses processus de réglementation.

En 2022-2023, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de sa priorité en matière de compétitivité.

- Création du groupe de mobilisation de l'industrie réglementée – La Régie a admis qu'il était nécessaire de créer une structure de mobilisation permanente afin de favoriser un dialogue ouvert et transparent avec l'industrie qu'elle réglemente. En octobre 2022, la Régie a tenu dans ses bureaux de Calgary la première réunion du Groupe de mobilisation de l'industrie réglementée (« GMIR »), au cours de laquelle les participants ont discuté de moyens susceptibles de stimuler la

- compétitivité dans le secteur. La Régie met à profit les leçons tirées de la première réunion pour organiser la deuxième, prévue en mai 2023. Les [procès-verbaux des réunions](#)<sup>6</sup> du GMIR sont accessibles sur le site Web de la Régie.
- Exploration plus poussée du rôle de la Régie en matière d’environnement, de société et de gouvernance – En octobre 2022, la Régie a publié son [rapport sur les facteurs liés à l’environnement, la société et la gouvernance \(« ESG »\)](#)<sup>7</sup>, qui examine la position de la Régie à cet égard. En sa qualité d’organisme de réglementation efficace, transparent et fiable, la Régie contribue au profil du secteur énergétique canadien en matière d’ESG. Elle continuera de partager de l’information sur les enjeux ESG dans ses publications sur l’énergie.
  - Mise à jour du RPT – Au cours du dernier exercice, la Régie a poursuivi sa toute première révision exhaustive du [Règlement de la Régie canadienne de l’énergie sur les pipelines terrestres](#)<sup>8</sup> (RPT), qui comprend des mises à jour visant à l’harmoniser avec la LRCE et à présenter la façon dont la Régie remplira ses engagements visant à améliorer la compétitivité du Canada à l’échelle mondiale. Les mises à jour du RPT sont l’un des moyens par lesquels la Régie et les sociétés qu’elle réglemente transformeront leur façon de travailler avec les peuples autochtones tout au long du cycle de vie des installations réglementées. La Réconciliation est un élément central de la révision, qui tire parti du travail important réalisé avec les partenaires autochtones de la Régie, y compris les CCSA.
  - La Régie revoit le RPT par phases. Durant la première, la Régie a recueilli des commentaires sur la Réconciliation avec les peuples autochtones, la mobilisation et la participation inclusive, la compétitivité à l’échelle mondiale, la sécurité et la protection de l’environnement, ainsi que la mise en œuvre. Avec l’aide de l’Agence d’évaluation d’impact du Canada, des fonds ont été mis à la disposition des peuples autochtones pour favoriser leur participation à la phase de mobilisation. En réponse aux commentaires des peuples autochtones, la Régie a combiné la révision du RPT avec le projet de mise à jour du *Guide de dépôt* afin de planifier une mobilisation conjointe sur des questions communes.
  - Préparation en vue de la transition vers une économie sobre en carbone – Tout au long de l’exercice 2022-2023, la Régie a continué d’explorer, de comprendre et de préparer son rôle de réglementation à l’égard des nouveaux produits énergétiques, comme l’hydrogène. Elle a consulté tous les ordres de gouvernement et des organismes de réglementation du secteur énergétique au pays et à l’étranger, des membres de l’industrie, ainsi que d’autres parties prenantes pour comprendre l’évolution rapide des aspects de la transition énergétique liés à l’hydrogène. La Régie a aussi donné des conseils aux décideurs, au besoin, et a activement contribué à l’élaboration de normes de sécurité relatives à l’hydrogène.

- Le projet de *Règlement sur l'énergie renouvelable extracôtière* (« RENE »), piloté par Ressources naturelles Canada, agira en complément à la mise en œuvre de la *partie 5 – Projets d'énergie renouvelable extracôtière et lignes de transport d'électricité extracôtières* de la LRCE. Depuis le début de ce projet, lancé en 2020, la Régie fournit un soutien technique et des conseils. Il lui incombera aussi de veiller à l'application du règlement lors de son entrée en vigueur, prévue en 2024.
- La Régie a aussi continué de fournir aux Canadiens, aux peuples autochtones et aux décideurs des informations pertinentes sur l'énergie afin de soutenir la transition énergétique du Canada vers une économie sobre en carbone. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a élargi la [portée du rapport sur l'avenir énergétique de 2023](#)<sup>9</sup> (« AE 2023 ») afin d'examiner l'incidence que pourraient avoir sur les Canadiens les différents scénarios pouvant mener à la carboneutralité d'ici 2050. Au moment de sa publication au printemps 2023, le rapport AE 2023 était la première publication de la Régie à présenter une modélisation complète des trajectoires à long terme que la filière énergétique canadienne pourrait emprunter pour atteindre cet objectif. Vous trouverez un résumé des commentaires recueillis dans le cadre des activités de mobilisation sur le site Web de la Régie à la page intitulée [Résultats du document de travail – Ce que nous avons entendu](#)<sup>9</sup>.
- Amélioration de la transparence et de la prévisibilité des processus de réglementation – En 2022-2023, la Régie a poursuivi ses efforts en vue

### Plan relatif à l'hydrogène de la Régie

L'hydrogène pourrait fournir une grande partie de l'énergie d'utilisation finale au Canada d'ici 2050 et jouer un rôle essentiel dans l'atteinte de la carboneutralité. Il pourrait même combler une partie importante de la demande énergétique mondiale d'ici 2050 et constituer pour le Canada une occasion d'exportation vers les marchés mondiaux.

Bien qu'aucun pipeline d'hydrogène interprovincial ou international ne soit encore en exploitation au Canada la Régie a élaboré son propre plan à cet égard afin d'être prête à réglementer l'infrastructure lorsque la technologie et les projets deviendront viables. Par exemple la révision du Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres examine si des mises à jour au sujet de l'hydrogène pourraient servir à appliquer ce règlement à l'hydrogène. La Régie a également réalisé un examen de son Guide de dépôt afin de déterminer si une mise à jour des lignes directrices est nécessaire et elle s'affaire actuellement à définir les prochaines étapes. De plus afin de nourrir la réflexion sur la question de l'hydrogène les analyses de l'offre et des marchés de l'hydrogène ont constitué un élément important des aperçus du marché et du rapport sur l'avenir énergétique de la Régie en 2022-2023.

Alors que le Canada et le monde entier progressent vers un avenir énergétique sobre en carbone la Régie sera prête à préparer à réglementer dans le cadre de son mandat le transport au Canada d'une nouvelle source d'énergie l'hydrogène un élément clé de la compétitivité mondiale du Canada dans ce domaine émergent.



d'accroître la transparence et la prévisibilité de ses processus de demande pour les participants. L'organisation a clarifié ses exigences réglementaires en [mettant à jour les sections de son Guide de dépôt<sup>10</sup>](#) portant sur l'approvisionnement et les marchés, la confidentialité et les demandes de modification.

## **Innovation en matière de données et de technologie numérique**

La Régie poursuit ses efforts pour instaurer une culture d'innovation en matière de données et de technologie numérique pour appuyer la réalisation efficace de tous les aspects de son mandat. Au cours de l'exercice 2022-2023, ces efforts ont notamment permis d'améliorer l'accès du public à des données fiables et de faciliter leur utilisation et leur analyse. Le développement d'une telle culture améliorera l'information sur l'énergie offerte par la Régie, favorisera une participation significative à ses processus et éclairera la prise de décisions.

En 2022-2023, la Régie a lancé plusieurs initiatives à l'appui de l'innovation en matière de données et de technologie numérique, notamment celles décrites ci-dessous.

- **Création du portail de la Régie** – La Régie a continué d'améliorer l'efficacité de son processus de réglementation pour les demandeurs et les participants. En 2022-2023, des travaux préliminaires ont été entrepris sur le portail de la Régie, un guichet unique qui permettra aux demandeurs, aux participants, aux peuples autochtones et aux Canadiens d'interagir avec la Régie dans le cadre d'un processus de réglementation. Cette solution numérique automatisera de nombreuses étapes et permettra ainsi de gagner du temps et de réduire les efforts, tout en améliorant l'accès aux informations, aux mesures et aux outils relatifs au processus de réglementation. En plus de simplifier les interactions entre les demandeurs et la Régie en facilitant l'accès aux informations et leur visibilité, le portail aidera l'organisation à traiter les demandes plus efficacement et à obtenir plus facilement des données et des rapports sur le rendement.
- **Enrichissement continu des données de base (données et outils) pour accroître les capacités en matière d'analytique, de prise de décisions et de participation du public** – La Régie a poursuivi son travail d'exploration des données et de structuration des documents de réglementation afin de rendre les données de la Régie plus faciles à consulter et à utiliser pour les chercheurs, les analystes et les décideurs.
- **Déploiement de GCdocs** – En 2022-2023, la Régie a mené à terme la planification de la transition à GCdocs, la configuration du système et le projet pilote de migration et a ainsi franchi une étape vers la mise à jour de son système de gestion des dossiers. GCdocs remplacera le système désuet actuel, ce qui permettra d'accroître la stabilité dans ce domaine. Le déploiement de GCdocs contribuera non seulement à moderniser les processus de gestion de l'information de la Régie, mais aussi à améliorer l'efficacité des activités quotidiennes de l'organisation et à mieux intégrer les nouvelles technologies.

- En préparation de la publication d’Avenir énergétique 2023, des données techniques complexes ont été transformées en outils comme des infographies et des visualisations interactives, qui les ont rendues plus faciles à comprendre, plus accessibles et plus conviviales.
  - Le rapport Avenir énergétique 2023 a suscité beaucoup d’intérêt de la part des parties prenantes externes. Au cours du premier mois suivant la publication, nous avons enregistré plus de 2 500 visites de l’outil de visualisation de données. Ces visites étaient d’une durée moyenne de quatre minutes.

La Régie a également conçu plusieurs nouveaux produits et outils pour améliorer l’accessibilité des processus de demande et a notamment ajouté de nouvelles cartes interactives et une nouvelle fonction au tableau de bord des demandes pour faciliter la recherche d’information et la participation à ses processus d’audience. Elle a également lancé l’outil [CIBER](#)<sup>11</sup> (contenus et information biophysiques, économiques et régionaux), qui offre un meilleur accès à des données sur de nombreux sujets, dont les terres, les eaux, le climat, la faune, les espèces en péril, la protection de l’environnement, la sécurité du public, ainsi qu’à d’autres données tirées des évaluations environnementales et socioéconomiques. La Régie a amélioré son application de conformité réglementaire des activités (« ORCA ») pour faciliter la saisie, l’utilisation et le partage des données par les sociétés réglementées et le personnel.

### **Milieu de travail hybride**

Lorsque les autorités de santé publique ont assoupli les restrictions liées à la COVID-19 au printemps 2022, la Régie a lancé une initiative visant à créer un milieu de travail hybride diversifié, inclusif et respectueux pour tous les employés partout au pays qui retourneront graduellement au bureau.

Cette initiative a permis aux employés de la Régie de profiter de modalités de travail souples (télétravail, travail hybride à distance et présence en personne au bureau) et d’un milieu de travail hybride qui appuie la vision de la Régie, qui consiste à se doter d’un effectif exemplaire qui produit des résultats pour les Canadiens et l’aide à remplir son mandat prescrit par la loi.

Conforme à la démarche fédérale à cet égard, l’initiative de milieu de travail hybride est fondée sur les valeurs que sont l’excellence du service, la santé et la sécurité, la diversité et l’inclusion, l’excellence en matière de gestion et de leadership, et elle est alignée sur le plan stratégique sur la main-d’œuvre et la feuille de route sur la diversité et l’appartenance de la Régie.

La phase I de l’initiative de milieu de travail hybride (avril à octobre 2022) a permis au personnel de retourner graduellement au bureau lorsque les autorités de santé publique ont commencé à assouplir les restrictions et mesures de santé et de sécurité, notamment le port du masque et la distanciation physique. Lors de la phase II (1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 mars 2023), tous les employés vivant à une distance du bureau de Calgary permettant

un déplacement quotidien (150 km) ont été encouragés à se rendre au bureau une journée par semaine. La phase II visait à préparer le retour au bureau à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 et offrait au personnel la possibilité de travailler à distance deux ou trois jours par semaine, avec une mise à jour de la politique de télétravail, la création de lignes directrices sur le travail hybride, la mise en place d'une communauté de pratique du leadership et la planification de communications et d'activités de mobilisation proactives visant à aider le personnel à gérer le changement. Les activités de la phase III (1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024) comprennent la surveillance de l'incidence du modèle hybride de retour au bureau sur l'effectif de la Régie et l'amélioration continue de notre approche au besoin.

Pour un complément d'information sur les plans, les priorités et les résultats de la Régie, consultez la section « Résultats obtenus » du présent rapport.

## Résultats obtenus

**Les résultats réels de 2022-23 inclus dans le présent Rapport sur les résultats ministériels sont fondés sur des états financiers non audités.**

### Processus décisionnel

#### Description

Rendre des décisions ou formuler des recommandations à l'intention de la gouverneure en conseil à la suite de la présentation de demandes, au moyen de processus justes, transparents, rapides et accessibles, notamment en réalisant des évaluations d'impact. Les demandes portent sur des pipelines et des installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, l'énergie renouvelable extracôtière, les droits et tarifs, la résolution des différends concernant l'indemnisation, les exportations et les importations d'énergie, l'exploration pétrolière ou gazière ainsi que le forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

#### Résultats

Le mandat de la Régie consiste notamment à prendre des décisions ou à formuler des recommandations au gouverneur en conseil relativement aux demandes en appliquant des processus prévisibles et opportuns. Les demandes portent sur des pipelines et les installations connexes, des lignes internationales de transport d'électricité, des droits et tarifs, des exportations et importations d'énergie, des activités d'exploration pétrolière et gazière et de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada, ainsi que de futurs projets d'énergie renouvelable extracôtière. Les décisions et les recommandations reposent sur des processus justes et inclusifs, appuyés par l'aide financière offerte par la Régie aux participants, les services de règlement des plaintes relatives aux questions foncières et les activités de consultation de la Couronne. Quand un projet énergétique atteint la fin de sa vie utile, la Régie évalue la demande de cessation d'exploitation pour s'assurer que la société procède à l'abandon de façon sécuritaire et responsable sur le plan environnemental.

La Commission est notamment chargée de rendre des décisions sur les demandes relatives aux droits et tarifs et sur les demandes visant des pipelines de moins de 40 km. Les demandes visant des pipelines de plus de 40 km doivent être approuvées par le gouverneur en conseil, suivant la recommandation de la Commission. Les demandes visant des projets comportant une nouvelle emprise de plus de 75 km doivent faire l'objet d'un processus d'examen intégré dirigé par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, avec l'aide de la Régie. La Régie conserve ses principales responsabilités de surveillance réglementaire pour ces types de projets après la phase décisionnelle (p. ex., construction, exploitation, désaffectation ou cessation d'exploitation).

Pour ces projets, l'évaluation d'impact intégrée consiste en une seule étude effectuée par une commission d'examen, conformément aux exigences de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*.

Bien qu'elle s'acquitte de ses obligations de façon indépendante, la Commission fait partie de la Régie et contribue à la réalisation de la mission générale de l'organisme. La LRCE décrit la façon dont la Commission évalue les projets énergétiques. La loi est axée sur l'intérêt public et met l'accent sur la mobilisation précoce et la participation inclusive et significative à l'évaluation des projets, en particulier pour les peuples autochtones. Elle exige que les connaissances autochtones et les effets éventuels d'un projet sur les droits des peuples autochtones soient pris en compte.

Pour un complément d'information sur les décisions et les recommandations de la Régie à l'intention du gouverneur en conseil, veuillez consulter le [Rapport annuel 2022-2023](#)<sup>12</sup> de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada.

### **Demandes visant les droits et tarifs**

La Commission a rendu plusieurs décisions sur des demandes visant des droits et tarifs en 2022-2023, notamment une [plainte déposée par Phillips 66 Canada Ltd. \(« Phillips »\)](#) et [Cenovus Energy Inc. \(« Cenovus »\)](#)<sup>13</sup> concernant le pipeline Keystone (RH-005-2020), ainsi qu'une demande d'accès de [CNOOC Marketing Canada \(« CNOOC »\)](#) visant le terminal Edmonton de Trans Mountain (RH-001-2022)<sup>14</sup>. Les deux audiences ont mis à l'essai une nouvelle approche hybride pour les volets oraux, qui comportait de nombreux échanges d'informations confidentielles.

Le projet de la Commission visant à améliorer les processus relatifs aux droits et tarifs permet d'améliorer la cohérence des

Dans la *plainte déposée par Phillips 66 Canada Ltd. et Cenovus Energy Inc.*, la Commission a conclu que les coûts afférents à l'utilisation de certains agents réducteurs de traînée pouvaient être considérés comme des coûts liés à l'agrandissement du réseau pipelinier ou à l'accroissement de sa capacité. La décision a des répercussions sur la méthode de conception des droits de Keystone et sur les coûts recouvrables en droits selon les contrats de transport. Keystone a été tenue de déposer de nouveaux droits pour 2020 et 2021 et d'y retrancher certains coûts. La décision portait sur la phase 1 de l'instance et sur les droits pour 2020 et 2021. La phase 2, qui se déroulera après avoir entendu les commentaires de Keystone et des personnes intéressées, portera sur les droits exigibles en 2022 et par la suite.

Dans sa demande, CNOOC a demandé à la Commission d'ordonner à PKM Canada North 40 Limited Partnership (« Pembina ») de lui donner accès aux installations pipelinères du terminal Edmonton de Trans Mountain. Ayant conclu que le comportement de Pembina constituait une distinction injuste, la Commission lui a ordonné de donner accès à CNOOC et a ordonné aux deux sociétés de négocier de bonne foi afin de déterminer des modalités commerciales raisonnables pour l'utilisation des installations par CNOOC. La Commission a également conclu que même si Trans Mountain n'a pas contrevenu à la LRCE, elle doit réviser ses tarifs pour clarifier ses processus de vérification des commandes. À l'interne, la Commission a suivi un processus accéléré pour évaluer la demande de CNOOC. L'évaluation, y compris les demandes de renseignements, la preuve, les volets oraux de l'audience et la rédaction de la décision, a pris environ neuf mois.

processus et de renforcer l'efficacité et la transparence du processus décisionnel en s'appuyant sur les pratiques exemplaires.

## Consultation de la Couronne

L'approche de la [Régie en matière de consultation de la Couronne](#)<sup>15</sup> témoigne de son engagement à faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones. Elle est fondée sur les obligations et engagements de la Couronne, qui découlent notamment de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les appels à l'action de la [Commission de vérité et réconciliation](#)<sup>16</sup> et des [Principes régissant la relation du Gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#)<sup>17</sup>.

Tout au long de l'exercice 2022-2023, la Régie a continué d'élaborer et d'améliorer sa démarche en matière de consultation de la Couronne. Le processus d'audience de la Commission est le principal forum de consultation des communautés autochtones. À titre de coordonnateur des consultations de la Couronne, la Régie complète les consultations menées dans le cadre du processus d'audience en rencontrant directement les peuples autochtones et en assurant la coordination entre les autorités fédérales afin d'être en mesure de fournir une réponse pangouvernementale globale. Les résultats des échanges directs avec les communautés autochtones sont versés au dossier de l'audience de la Commission et celle-ci en tient compte lorsqu'elle évalue une demande visant un projet.

La Régie agit également à titre de coordonnateur des consultations de la Couronne pour la demande de Northriver Midstream visant le [projet de raccordement dans le nord-est de la Colombie-Britannique](#)<sup>18</sup>, qui était à l'étude

## Consultation de la Couronne en 2022-2023

- Ce n'est que depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie en 2019 que la Régie assume les fonctions de coordonnateur des consultations de la Couronne. La Régie a poursuivi la mise en œuvre de sa démarche en matière de consultation de la Couronne en 2022-2023, y compris pour le projet de livraison parcourus ouest en 2023 de NGTL. Les faits saillants comprennent ce qui suit:
- L'organisation d'une séance avec les peuples autochtones pour examiner le rapport de recommandation de la Commission;
- La poursuite des consultations avec les peuples autochtones tout au long de l'été et au début de l'automne 2022 après la publication du rapport de recommandation de la Commission, dans l'attente de la décision de la gouverneure en conseil;
- La présentation d'une demande auprès du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au nom de 13 communautés autochtones, pour qu'une évaluation régionale soit menée dans le sud-ouest de l'Alberta;
- L'achèvement des consultations de la Couronne auprès de 25 communautés autochtones;
- Préparation et dépôt du premier rapport de la Régie sur les consultations et les accommodements de la Couronne pour aider à éclairer la décision de la gouverneure en conseil;
- Pour la première fois, la Régie a offert une subvention de 5 000 \$ à chaque communauté autochtone pour favoriser leur participation aux dernières activités de consultation et fournir un résumé de leurs commentaires sur le processus à la Régie.

par la Commission à la fin de 2022-2023. Le coordonnateur des consultations de la Couronne poursuivra ses consultations auprès de 35 communautés autochtones en 2023-2024, et ses activités appuieront et compléteront les consultations pendant le processus d'audience de la Commission.

### **Tableau de bord des demandes**

Le [tableau de bord des demandes](#)<sup>1818</sup>, un nouvel outil Web axé sur l'expérience des utilisateurs, a été mis à l'essai dans le cadre du processus d'audience sur le projet de raccordement NorthRiver Midstream dans le nord-est de la Colombie-Britannique. La Régie a utilisé l'outil pour tous les nouveaux processus d'audience, les demandes présentées aux termes de l'article 214 de la LRCE et une demande visant les droits et les tarifs. Fondé sur les commentaires des utilisateurs sur quelques-unes des difficultés liées à la participation aux processus décisionnels, le portail des demandes permet d'accéder facilement à des informations sur les échéances et à des liens vers des documents importants, y compris des modèles. Il permet aux parties prenantes de demeurer au fait des nouveaux processus.

### **Programme d'aide financière aux participants**

Le [Programme d'aide financière aux participants](#)<sup>19</sup> (« PAFP ») de la Régie facilite la participation de tous les intervenants admissibles aux audiences publiques, celle des peuples autochtones aux activités de mobilisation précoce, ainsi que celle des personnes prenant part aux activités de consultation de la Couronne pendant le processus d'audience de la Commission. En 2022-2023, le PAFP a accordé 24 subventions pour l'examen des CECE et des MPF-MMF de 2021, les audiences liées à l'[installation de gestion des déchets de l'Impériale à Norman Wells](#)<sup>20</sup> et au pipeline Pointed Mountain et les activités de consultation de la Couronne réalisées après la publication du rapport de recommandation pour le projet de livraison parcours ouest en 2023 de NGTL. La totalité des subventions a été versée à des peuples autochtones.

Les contributions pour le projet de livraison parcours ouest en 2023 de NGTL sont passées de 1,3 million de dollars à 1,9 million de dollars en décembre 2022 pour d'autres ateliers et activités de consultation de la Couronne auprès des peuples autochtones. Pour le projet de raccordement NorthRiver Midstream dans le nord-est de la Colombie-Britannique, près de 3 millions de dollars ont été accordés au cours des deux dernières années. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des contributions versées en 2022-2023 l'ont été à des peuples autochtones.

En décembre 2022, la Régie a reçu l'autorisation d'étendre le recours aux subventions et contributions à trois autres volets de financement : le dialogue sur les politiques, la recherche et le soutien des capacités autochtones. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces nouveaux volets de financement, un service de subventions et de contributions remplacera le PAFP à compter d'avril 2023. Pour tenir compte des commentaires et des apprentissages, la Régie s'est efforcée d'offrir des mécanismes de financement plus

nombreux et plus faciles à mettre en œuvre, en particulier pour appuyer la participation des peuples autochtones à son travail.

## Règlement des différends

Une plainte peut concerner toute société réglementée, mais elle doit porter sur une question qui relève du mandat de la Régie. Les plaintes présentées à la Régie dans le passé portaient, par exemple, sur des questions liées à la remise en état de l'environnement, à des dommages causés aux cultures, au drainage de l'eau, au bruit ou à des effets d'une installation ou d'une activité sur la propriété, dont des dommages à celle-ci. La Régie dispose de mécanismes formels et d'un processus de [règlement extrajudiciaire des différends](#)<sup>21</sup> pour régler les plaintes.

### Règlement extrajudiciaire des différends – Faits saillants de 2022-2023

- Vingt plaintes ont été reçues. La Régie a accusé réception de chacune d'entre elles dans les dix jours civils prévus dans la norme de service.
- Ces vingt plaintes ont été résolues dans les délais prévus dans la norme de service quinze d'entre elles ayant été résolues au moyen du processus de règlement extrajudiciaire des différends.

Le processus de règlement extrajudiciaire des différends joue un rôle essentiel dans la réalisation du mandat de la Régie, qui consiste à assurer un équilibre entre les intérêts de tous les Canadiens en matière de gestion des pipelines et de mise en valeur des ressources énergétiques. Il peut se révéler utile pour établir un équilibre entre les différents intérêts ou réduire le nombre de problèmes requérant une décision de la Commission. En participant à ce processus, les sociétés réglementées, les propriétaires fonciers, les communautés autochtones et le public peuvent directement faire part à la Régie de leurs préoccupations concernant les installations réglementées, sans passer par un processus d'audience officiel.

La Régie reçoit chaque année entre 20 et 30 dossiers concernant des installations qu'elle réglemente, et la plupart d'entre eux sont résolus au moyen du processus de règlement extrajudiciaire des différends.

## Mises à jour du Guide de dépôt

Les guides de dépôt de la Régie aident les demandeurs et les parties intéressées à savoir ce que doit comprendre une demande présentée à la Régie. Bien qu'il incombe en définitive au demandeur de suivre les lois et règlements applicables, la Régie a élaboré ces guides pour préciser les renseignements qu'elle s'attend à trouver dans les documents déposés.

Durant la dernière année, au terme d'une période de consultation, la Régie a finalisé la mise à jour des sections du Guide de dépôt portant sur l'approvisionnement et les marchés, la confidentialité et les demandes de modification. Les lignes directrices révisées sur les émissions de GES et les changements climatiques ont été approuvées. Elles réaffirment et clarifient les exigences de dépôt existantes et précisent la façon dont les informations seront prises en compte par la Commission. [Les dernières mises à jour](#)<sup>22</sup>



ont été influencées par les commentaires du public reçus pendant la période de consultation au cours de laquelle des activités de prise de contact ont eu lieu et des commentaires de l'industrie, des peuples autochtones, d'experts-conseils en environnement et d'autres ministères ont été recueillis. Les activités de mobilisation visant à mettre à jour les sections du Guide de dépôt portant sur les évaluations environnementales et socioéconomiques et les questions foncières ont commencé durant le dernier exercice et sont encore en cours.

### **Analyse comparative entre les sexes Plus**

Les gestionnaires d'audience, les conseillers en processus et les spécialistes des questions socioéconomiques de la Régie continuent de veiller à ce que les activités de mobilisation précoce, les services de règlement extrajudiciaire des différends et les processus décisionnels (notamment les séances de présentation du savoir autochtone) de la Régie soient accessibles à tous, y compris aux personnes appartenant à des groupes en quête d'équité.

Les membres du personnel de la Régie qui ont reçu une formation appropriée sur l'ACS Plus ont évalué toutes les demandes visant des projets concrets au cours du dernier exercice en fonction des lignes directrices pertinentes en la matière et du Guide de dépôt de la Régie, à l'appui des décisions de la Commission. La Régie a mené plusieurs activités de mobilisation au cours du dernier exercice pour compléter la mise à jour des sections du Guide de dépôt portant sur les évaluations environnementales et socioéconomiques et les questions foncières, qui devrait donner lieu à d'autres mises à jour des lignes directrices sur l'ACS Plus à l'intention des demandeurs.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies**

En 2022-2023, la Régie a contribué à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable (« SFDD ») du gouvernement du Canada. La Régie a défini des plans, des activités et des mesures propres à chaque responsabilité essentielle appuyant les responsabilités du Canada dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

La Régie intégrera ces renseignements à sa Stratégie ministérielle de développement durable (« SMDD ») de 2023-2027, qui sera finalisée à l'automne 2023.

Les activités qui relèvent de la responsabilité essentielle relative au processus décisionnel comprennent des évaluations d'impact qui concrétisent les recommandations ou les décisions de la Régie soumises au gouverneur en conseil. Ces activités contribuent à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (« ODD ») suivants :

- ODD 7 – Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre;

- ODD 10 – Faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités;
- ODD 16 – Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts.

## **Innovation**

En partenariat avec le programme de bourses Code for Canada, la Régie a mis au point le [portail de participation](#)<sup>23</sup>, une solution numérique qui vise à améliorer les systèmes qui favorisent la participation du public à ses instances. Depuis son lancement, le portail de participation simplifie le processus par lequel les Canadiens peuvent faire entendre leur voix en formulant des commentaires à des moments clés ou en participant à un processus d'audience en tant qu'intervenant inscrit. Il facilite l'accès d'un plus large public au processus d'évaluation, tout en améliorant les processus et les fonctions liés à la gestion des données des participants.

La Régie a évalué les données se rapportant aux processus décisionnels pour repérer des liens et des tendances au sein de facteurs comme le type de projet, l'emplacement, les délais d'évaluation, les demandes de renseignements et les conditions imposées par la Régie. La Régie cherchant continuellement à accroître l'efficacité de ses processus décisionnels, des recommandations d'amélioration sont actuellement à l'étude.

## Résultats obtenus

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait au processus décisionnel relatif aux projets énergétiques, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Objectif	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Les processus décisionnels visant les projets énergétiques sont justes.	Pourcentage des décisions infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale	Au plus 0 %	Mars 2023	0 %	0 %	0 %
Les processus décisionnels se déroulent conformément aux délais prescrits.	Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service	Au moins 100 %	Mars 2023	83 %	83 %	100 %
Les processus décisionnels visant les projets énergétiques sont transparents.	Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents	Au moins 75 %	Mars 2023	80 %	89 %	83 %
Les processus décisionnels visant les projets énergétiques sont accessibles.	Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel	Au moins 90 %	Mars 2023	100 %	94 %	94 %

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

## Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait au processus décisionnel relatif aux projets énergétiques, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
18 753 370	18 753 370	22 605 484	23 732 083	4 978 713

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

## Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2022-2023
101,5	121,4	19,9

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

## Surveillance de la sécurité et de l'environnement

### Description

Fixer des attentes visant les sociétés réglementées et veiller à leur respect pendant les activités menées tout au long du cycle de vie des installations énergétiques, dès la construction jusqu'à leur cessation d'exploitation. Il peut s'agir de pipelines et d'installations connexes, de lignes internationales de transport d'électricité, de projets d'énergie renouvelable extracôtière, de droits et tarifs, d'exportations et d'importations d'énergie, d'exploration pétrolière ou gazière ainsi que de forage dans certaines zones situées dans le Nord et au large des côtes du Canada.

## Résultats

La Régie œuvre pour les Canadiens afin d'assurer l'acheminement sûr et efficace de l'énergie par pipeline et ligne de transport d'électricité partout au pays. L'organisation s'acquitte de cette fonction en établissant et en faisant respecter les attentes en matière de réglementation à l'égard des sociétés tout au long du cycle de vie des infrastructures énergétiques de ressort fédéral – construction, exploitation et cessation d'exploitation

La prévention des dommages est la pierre angulaire de la Régie pour assurer la sécurité des personnes et la protection de l'environnement.

La Régie veille à l'application de normes de sécurité et environnementales comptant parmi les plus strictes au monde, mais sa surveillance va bien au-delà de la seule conformité. Elle favorise le recours aux pratiques exemplaires pour réduire les risques de préjudice et s'attend à ce que les sociétés adoptent de nouvelles technologies et des méthodes novatrices pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de leurs systèmes de gestion en vue de prévenir les dommages.

Les sociétés réglementées doivent se doter de programmes de gestion des situations d'urgence, y compris un solide programme de formation permanente à l'intention des services de police et d'incendie, des établissements de santé, des autres organismes et des personnes qui vivent ou travaillent à proximité du pipeline. La Régie s'attend également à ce que les sociétés collaborent avec toutes les personnes qui vivent et travaillent à proximité des pipelines, y compris les peuples autochtones, les membres du public, les entrepreneurs, les propriétaires fonciers et les municipalités, afin de faire la promotion des méthodes de travail sécuritaires et des mesures à prendre pour prévenir les dommages aux pipelines.

### Activités de vérification de la conformité

L'objectif de la Régie consiste à éliminer complètement les incidents, et donc à éviter tout préjudice aux personnes ou à l'environnement lié à l'infrastructure qu'elle réglemente. La Régie utilise une démarche fondée sur le risque pour planifier et mener des [activités de vérification de la conformité](#)<sup>25</sup>. Lorsque les activités des sociétés réglementées sont susceptibles de causer des préjudices importants aux personnes ou à l'environnement, la Régie renforce sa surveillance par la voie d'échanges, d'inspections, d'enquêtes, d'audits et de mesures d'exécution au besoin.

### En 2022-2023, la Régie a mené 257 activités de vérification de la conformité, dont les suivantes :

- 135 inspections;
- Six exercices d'intervention d'urgence;
- 6 rapports d'audit des systèmes de gestion;
- 15 réunions d'examen préalable de la conformité;
- 24 réunions d'évaluation de la mise en œuvre;
- 50 réunions d'échange d'information;
- Sept examens des manuels.

En plus des activités de vérification de la conformité, la Régie assure une surveillance par d'autres moyens, notamment les suivants :

- Analyse des causes premières des incidents pour assurer la mise en place de mesures correctives appropriées ou pour définir des mesures préventives;
- Examen des conditions des autorisations pour veiller à ce que les sociétés prennent les mesures nécessaires pour s'y conformer;
- Intervention en cas d'urgence pour veiller à ce que les sociétés assurent la sécurité des personnes et réduisent au minimum et corrigent tout dommage causé à l'environnement;
- Examen des avis d'activités d'exploitation et d'entretien dans le cadre de la surveillance continue des installations en exploitation;
- Examen des avis de contamination pour surveiller la façon dont les sociétés gèrent la contamination et mènent les activités d'assainissement.

**En 2022-2023:**

- 283 conditions ont été satisfaites, et 323 nouvelles conditions propres à un projet ont été imposées.
- 1 394 documents ont été déposés auprès de la Régie après l'approbation.
- 541 avis d'activités d'exploitation et d'entretien ont été examinés dans le cadre de la surveillance continue des installations en exploitation.
- 2 467 conditions étaient actives.

## Surveillance de la construction des projets d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et des projets de NGTL

### Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

Au cours de l'exercice 2022-2023, les activités de construction du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain se sont poursuivies dans toutes les aires de travail le long du pipeline, y compris à des terminaux et des stations de pompage et sur certaines parties du projet devant être réactivées près de Jasper, en Alberta. La Régie continue de tenir la société responsable du respect des conditions du projet et de ses obligations et engagements réglementaires, y compris pendant la transition à l'étape de l'exploitation.

La Régie a réalisé 66 activités de vérification de la conformité liées au projet de Trans Mountain en 2022-2023, y compris des inspections, des exercices d'intervention d'urgence et des réunions sur la conformité. Des surveillants autochtones du CCSA pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (« CCSA de Trans Mountain ») ont participé à 57 inspections avec le personnel de la Régie. L'évaluation des dépôts de conformité aux conditions du projet s'est poursuivie tout au long de l'année, tout comme l'examen des demandes visant notamment des déviations du tracé et l'obtention d'une autorisation de mise en service d'éléments précis du projet.

En 2022-2023, la société a été tenue de signaler les blessures graves survenues pendant la construction, les quasi-incidents et les incidents ayant causé des dommages à l'environnement. Les blessures survenues dans le cadre du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain sont principalement imputables à des chutes et des trébuchements, et les incidents qui ont causé des dommages à l'environnement sont généralement liés aux franchissements de cours d'eau. Dans tous les cas, la Régie a fait un suivi auprès de la société pour s'assurer qu'elle prenait les mesures de suivi ou correctives appropriées.

En 2022-2023, les inspecteurs de la Régie ont délivré une ordonnance après avoir observé des pratiques incohérentes concernant le port d'un appareil de protection respiratoire par des travailleurs exécutant des travaux de soudage ou y participant.

### Projets de NGTL

La construction de trois grands projets de NGTL s'est déroulée tout au long de l'exercice 2022-2023 : le *projet d'agrandissement du réseau en 2021* (« NGTL 2021 »), le *projet d'agrandissement de la canalisation principale Edson* et le *projet d'agrandissement du couloir nord*.

La construction du projet d'agrandissement du réseau de NGTL en 2021 et son projet d'agrandissement de la canalisation principale Edson a pris fin au cours de l'exercice. La Régie a réalisé dix activités de vérification de la conformité pour ces projets, y compris des inspections, des exercices d'intervention en cas d'urgence et des réunions sur la conformité. Les surveillants autochtones ont participé à neuf de ces activités.

Pendant la construction du projet d'agrandissement du couloir nord, un travailleur a subi une blessure grave en août 2022 alors qu'il déchargeait une conduite d'un camion. Les inspecteurs de la Régie se sont rendus sur les lieux et ont délivré une ordonnance à NGTL l'obligeant à cesser le déchargement jusqu'à ce que des mesures correctives soient mises en place.

## Surveillance autochtone

La Régie est déterminée à faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones et à trouver de nouveaux moyens de les inclure dans la surveillance de l'infrastructure sous réglementation fédérale afin d'instaurer un climat de confiance tout en renforçant la surveillance de l'environnement et de la sécurité. La Régie continue d'accroître la participation des surveillants autochtones en les intégrant à plusieurs aspects de ses activités de vérification de la conformité.

## Comités consultatifs et de surveillance autochtone

Les comités consultatifs et de surveillance autochtone (« CCSA ») permettent aux Nations autochtones de superviser la construction et l'exploitation des projets en étant présents sur le terrain. Par exemple, le CCSA de Trans Mountain a poursuivi en 2022-2023 ses activités de vérification de la conformité avec le personnel d'inspection de la Régie, en se concentrant principalement sur la protection des sites d'importance pour les Autochtones et des franchissements de cours d'eau. La Régie et le CCSA de Trans Mountain ont collaboré pour donner suite aux commentaires des communautés autochtones et veiller à ce que leurs priorités soient prises en compte dans le travail des surveillants. Le sous-comité de surveillance autochtone du CCSA de Trans Mountain et la Régie ont élaboré conjointement un processus pour instaurer et mener des activités de vérification de la conformité dirigées par des Autochtones afin de renforcer les capacités des surveillants autochtones du CCSA de Trans Mountain et des inspecteurs de la Régie à effectuer des activités de vérification axées sur les sites d'importance pour les Autochtones.

En 2022-2023, les surveillants autochtones du CCSA de Trans Mountain ont mené 42 activités de vérification de la conformité avec les inspecteurs de la Régie. Ces activités comprenaient 31 inspections sur le terrain, trois réunions d'évaluation de la mise en œuvre, cinq réunions d'échange d'information et trois exercices d'intervention en cas d'urgence.

Pour le projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge, la Régie et les surveillants autochtones du CCSA de la canalisation 3 ont effectué six inspections sur le terrain.

### Inspection sur le terrain en compagnie du chef et des membres du conseil d'une Première Nation

Le respect des exigences en matière de protection de l'environnement et de mobilisation comporte souvent de nombreux aspects et requiert un travail d'équipe. En 2022-2023 le personnel de la Régie a inspecté un site contaminé sur le territoire traditionnel d'une Première nation après que celle-ci l'eut contactée pour lui faire part de ses préoccupations concernant les travaux de nettoyage de la société et la qualité de la mobilisation. Le personnel de l'équipe des relations avec les Autochtones et de la Réconciliation de la Régie a pu participer à l'activité et a contribué à renforcer les liens entre la Régie et le chef et les membres du conseil en aidant à la planification de l'inspection en donnant des conseils sur le protocole et en y participant et en parlant de l'engagement de la Régie envers la Réconciliation. Les membres du conseil ont confirmé que l'activité avait été positive et ont remercié la Régie d'avoir procédé à l'inspection. La Régie continue de collaborer avec la Nation pendant que les travaux de nettoyage se poursuivent à cet endroit et ailleurs dans la région.



## **Programme de surveillance autochtone de la Régie pour le réseau de NGTL**

La Régie a son propre [programme de surveillance autochtone pour le réseau de NGTL](#)<sup>26</sup>. En 2022-2023, le programme est entré dans une phase critique avec la mise en place de contrats permettant la participation de surveillants autochtones aux activités de surveillance et de conformité en matière de sécurité et d'environnement pour le réseau de NGTL. Les surveillants autochtones ont réalisé neuf inspections en personne sur divers chantiers de pose du projet de NGTL.

## **Programme de transition pour les surveillants autochtones de la Régie**

En 2022-2023, la Régie a poursuivi son programme de transition pour les surveillants autochtones, qui leur donne l'occasion de se joindre à elle à titre d'agents de conformité à la réglementation et de suivre une formation pour devenir des inspecteurs dûment autorisés. Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a embauché trois surveillants autochtones pour occuper des postes d'agents de conformité à la réglementation.

## **Audits et exécution**

### **Audits opérationnels**

Les audits opérationnels réalisés par la Régie permettent d'évaluer la façon dont la société gère ses activités. La Régie exige que toutes les sociétés réglementées disposent de systèmes de gestion et de programmes de protection efficaces.

Les sociétés qui gèrent bien leurs activités peuvent mieux prévoir, prévenir, gérer et atténuer les problèmes pouvant nuire à la sûreté, à la sécurité et à l'environnement.

En 2022-2023, la Régie a mené six audits opérationnels : trois portant sur la gestion des sites contaminés, et trois sur la prévention des dommages. La Régie publie tous les audits sur son site Web, dans la section Rapports sur la conformité et l'exécution.

### **Audits au titre de la réglementation financière**

Les audits au titre de la réglementation financière sont un outil de réglementation important pour garantir la conformité des sociétés. Ils veillent à ce que les activités des sociétés soient conformes à la LRCE, aux règlements, aux ordonnances et aux décisions en ce qui a trait aux droits et aux tarifs, et aident la Régie à documenter les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes relatifs aux activités des sociétés.

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a réalisé un audit ciblé au titre de la réglementation financière portant sur les pratiques et procédures de 12 sociétés relatives aux mécanismes de cessation d'exploitation et de prélèvement des fonds.

La Régie publie tous les rapports d'audit opérationnel et les documents connexes sur la page de son site Web intitulée [Rapports sur la conformité et l'exécution](#)<sup>2525</sup>, et les rapports d'audit au titre de la réglementation financière et les documents connexes, sur la page [Rapports de vérification financière et réglementaire](#)<sup>27</sup>.

### **Sanctions administratives pécuniaires**

Les sanctions administratives pécuniaires (« SAP ») constituent pour la Régie un outil d'application de la loi pour favoriser la conformité aux lois, règlements, décisions, permis, ordonnances, licences ou conditions des certificats.

La Régie a imposé deux SAP en 2022-2023 et une autre, imposée à la fin de 2021-2022, a fait l'objet d'une demande de révision dont le traitement s'est poursuivi en 2022-2023. La Régie publie également toutes les SAP et les documents connexes sur la page de son site Web intitulée [Rapports sur la conformité et l'exécution](#)<sup>25</sup>.

### **Surveillance des mesures correctives**

La Régie s'attend à ce que les sociétés respectent des normes environnementales strictes pour traiter les cas de contamination.

En 2022-2023, les activités de surveillance de l'assainissement ont consisté à achever l'examen des événements et à traiter les dossiers déposés par les sociétés au cours des deux dernières années, dont 88 avis de contamination, 24 plans de mesures correctives, 8 plans de gestion des risques et 24 rapports de clôture. Les dossiers en souffrance étant traités, l'équipe d'assainissement de la Régie pourra élaborer un nouveau plan triennal en 2023-2024.

Dans le cadre de l'évolution continue du processus d'assainissement, la Régie a publié un bulletin qui [clarifie ses attentes en matière de signalement de contamination par un tiers](#)<sup>28</sup>.

### **Culture de sécurité**

La Régie s'est engagée à mieux comprendre la culture de sécurité dans l'ensemble de l'industrie pipelinère. À cette fin, elle a lancé un [portail d'apprentissage sur la culture de sécurité](#)<sup>29</sup> pour partager des outils pratiques et du matériel didactique. Cette année, d'autres ressources ont été publiées, dont un guide pour réaliser des évaluations de la culture de sécurité. En 2022-2023, la Régie a également mené son quatrième sondage annuel sur la culture de sécurité, qui a contribué à améliorer sa stratégie triennale en matière de culture de sécurité et ses activités connexes. Elle a aussi dirigé plusieurs projets et communautés de pratique pour favoriser l'avancement de la culture de sécurité, notamment en présidant le groupe de travail des organismes de réglementation nord-américains sur la culture de sécurité.

En 2022-2023, la Régie a intensifié ses efforts en matière de culture de sécurité en favorisant une prise de conscience et une meilleure connaissance des facteurs humains et organisationnels qui influent sur le rendement en matière de sécurité et de protection de l'environnement, notamment en parrainant la publication de l'Association canadienne de normalisation intitulée [Human and organizational factors for optimal pipeline performance](#)<sup>30</sup> (en anglais) (facteurs humains et organisationnels pour un rendement optimal des pipelines)

### **Atelier sur les soudures circonférentielles**

En 2022-2023, la Régie a organisé un atelier technique sur les soudures circonférentielles dont le métal a des propriétés inférieures et une faible résistance. Cette initiation était liée à l'[avis de sécurité SA 2020-01](#)<sup>31</sup> et visait à accroître la sensibilisation aux défaillances causées par une déformation dans la zone de soudure circonférentielle qui se sont produites à l'échelle internationale sur des pipelines en acier. La Régie élabore actuellement un plan d'action fondé sur les commentaires et les recommandations formulés lors de l'atelier.

### **Cybersécurité**

Le *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* exige que les sociétés mettent en place un programme de gestion de la sûreté qui doit inclure les menaces à la cybersécurité. L'Association canadienne de normalisation a élargi la portée de sa norme Z246.1, *Gestion de la sûreté des installations liées à l'industrie du pétrole et du gaz naturel* pour y inclure des exigences en matière de gestion des risques liés à la cybersécurité. En 2022-2023, la Régie a commencé à mener des inspections de cybersécurité plus approfondies pour s'assurer que les sociétés réglementées protègent leurs réseaux de technologie opérationnelle (systèmes de contrôle industriels).

### **Hydrogène**

Bien qu'aucun pipeline d'hydrogène interprovincial ou international ne soit encore en exploitation au Canada, la Régie a mené plusieurs initiatives en 2022-2023 pour s'assurer d'être en mesure de réglementer d'éventuels projets de ce type dans l'avenir. Elle a procédé à un examen interne de son *Guide de dépôt* pour déterminer si elle devait mettre à jour ses lignes directrices concernant le dépôt de documents en lien avec des projets d'hydrogène. La Régie a également collaboré avec l'Association canadienne de normalisation pour élaborer de nouvelles normes propres au transport d'hydrogène par pipeline. De plus, la [révision du Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres](#)<sup>32</sup>, dont il est question plus haut, vise entre autres à déterminer si des mises à jour concernant l'hydrogène sont requises.

### **Programme du cadre de réglementation**

La Régie a publié le [plan du cadre de réglementation 2023-2026](#)<sup>33</sup> afin d'assurer la transparence des plans de réglementation de la Régie. Ce plan triennal est mis à jour chaque année et décrit les règlements, les lignes directrices et les autres documents de réglementation que la Régie a l'intention de modifier ou de créer et précise les délais prévus pour chacun.

### **Tables régionales sur l'énergie et les ressources**

En 2022-2023, la Régie a participé à plusieurs réunions au cours desquelles elle a été informée des progrès réalisés lors des [tables régionales sur l'énergie et les ressources](#)<sup>34</sup>, qui regroupent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des partenaires autochtones, des municipalités, des dirigeants de l'industrie, des travailleurs, des experts et des membres du public dans le but de faire progresser les priorités économiques dans le secteur des ressources naturelles. La Régie prévoit d'accroître sa participation dans les années à venir, lorsque les priorités et les plans de travail seront mieux établis,

notamment en participant à la communauté de pratique fédérale sur l'efficacité de la réglementation.

### **Coûts estimatifs de la cessation d'exploitation et mécanisme de prélèvement et de mise de côté de fonds**

L'examen des [coûts estimatifs de la cessation d'exploitation \(« CECE »\)](#) et du [mécanisme de prélèvement et de mise de côté de fonds \(« MPF-MMF »\)](#) de 2021<sup>35</sup> est le deuxième [examen quinquennal](#)<sup>36</sup> des CECE et le premier examen des éléments lié au MPF-MMF. Pendant la partie 1 de l'examen (2022-2023), la Commission a utilisé une nouvelle méthode fondée sur le système d'information géographique, qu'elle a elle-même élaborée, pour calculer les CECE de chaque société selon le scénario de référence de 2021. En février 2023, la Commission a publié un rapport préliminaire sur la partie 1 de l'examen pour recueillir des commentaires.

### **Recherche et développement en matière de gestion des urgences**

En tant qu'organisme de réglementation spécialisé, la Régie doit rester au fait des activités de recherche et de développement (« R-D ») sur les déversements de pétrole, faire preuve de leadership dans ce domaine et influencer la recherche pour être en mesure de bien traiter les questions qui relèvent de son mandat et de ses activités de surveillance réglementaire. La LRCE exige que la Régie tienne compte des « meilleures connaissances scientifiques disponibles » dans ses processus décisionnels, ce qui implique que la Régie et les sociétés qu'elle réglemente doivent fonder leurs décisions sur ces connaissances. La Régie répond à cette attente en participant à des comités consultatifs scientifiques dans le cadre d'initiatives de recherche externes, de formations internes et externes, de conférences et de forums de recherche, en intégrant les connaissances issues de la R-D sur les déversements de pétrole dans son cadre réglementaire et en appliquant ces connaissances dans ses activités de surveillance réglementaire. La Régie s'appuie sur son mandat interne de recherche et développement sur les déversements de pétrole, qui a été élaboré au cours du dernier exercice.

### **Analyse comparative entre les sexes Plus**

Afin de continuer à renforcer son cadre de réglementation, la Régie évaluera l'impact que des changements proposés à un règlement pourraient avoir sur les Canadiens appartenant à un groupe identifiable. Le programme du cadre de réglementation a pris en compte les principes de l'ACS Plus lors de la première phase de la révision du RPT. Dans un [document de travail](#)<sup>37</sup>, la Régie a demandé aux participants en quoi le genre et d'autres facteurs identitaires intersectionnels peuvent influencer sur les effets de la réglementation sur les personnes. Les commentaires reçus à ce sujet seront évalués et intégrés aux éventuelles améliorations au cadre de réglementation. La Régie continuera d'appliquer les principes de l'ACS Plus pour planifier et mettre en œuvre les prochaines étapes de la mobilisation. En résumé, elle s'emploiera à améliorer son processus de modification du cadre de réglementation pour qu'il soit plus accessible à tous les Canadiens.

La Régie s'efforce de promouvoir et d'utiliser un langage neutre dans ses communications à l'industrie.

## **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies**

En 2022-2023, la Régie a contribué à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable (« SFDD ») du gouvernement du Canada. La Régie a défini des plans, des activités et des mesures propres à chaque responsabilité essentielle appuyant les responsabilités du Canada dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

La Régie intégrera ces renseignements à sa Stratégie ministérielle de développement durable (« SMDD ») de 2023-2027, qui sera finalisée à l'automne 2023.

Les activités qui relèvent de la responsabilité essentielle liée à la surveillance de la sécurité et de l'environnement comprennent la vérification de la conformité, qui appuie les responsabilités de la Régie en matière d'établissement et d'application des attentes réglementaires pour les sociétés tout au long du cycle de vie. Ces activités contribuent à la mise en œuvre des ODD suivants :

- ODD 7 – Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre;
- ODD 10 – Faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités;
- ODD 16 – Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts.

## **Innovation**

En septembre 2022, la Régie a lancé [CIBER](#)<sup>38</sup> 11, un système qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative du gouvernement ouvert et qui vise à accroître l'accès aux données passées et à les « déverrouiller » au profit des Canadiens. Depuis 1965, la Régie a recueilli des milliers de documents lors de plus de 700 audiences. Ces documents comprennent notamment les évaluations environnementales et socioéconomiques, ou EES, qui renferment un grand nombre de données sur, par exemple, la sécurité du public, les espèces en péril et la protection de l'environnement (eaux, sols, plantes). Ces données étaient déjà disponibles sur notre site Web, mais le public peut désormais y avoir accès plus facilement.

En collaboration avec le sous-comité de surveillance autochtone et des représentants des communautés autochtones, la table de dialogue sur les politiques du CCSA de Trans Mountain a amorcé l'élaboration conjointe d'un outil mobile permettant aux surveillants autochtones et aux inspecteurs de la Régie d'accéder à distance aux informations pertinentes sur les communautés vivant dans les secteurs où des inspections sont effectuées. La Régie apportera des changements et des améliorations à cet outil lorsque le CCSA de Trans Mountain en fera la demande.

## Résultats obtenus

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à la surveillance de la sécurité et de l'environnement, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Objectif	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Les préjudices causés à des personnes et à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées	Au plus 0	Mars 2023	12	22 <sup>2</sup>	21 <sup>2</sup>
Les préjudices causés à des personnes et à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui ont causé des préjudices à l'environnement	Au plus 0	Mars 2023	7	20 <sup>2</sup>	28 <sup>2</sup>
Les préjudices causés à des personnes et à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.	Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées qui impliquent des récidivistes	Au plus 15 %	Mars 2023	11 %	10 %	16 % <sup>2</sup>

<sup>2</sup> Le nombre élevé d'incidents (p. ex., blessures graves ou incidents ayant causé des dommages à l'environnement/récidivistes) découle des nombreux travaux de construction réalisés dans le cadre du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et de divers projets de NGTL. La plupart des blessures ont été causées par des chutes ou des trébuchements et les incidents ayant causé des dommages à l'environnement étaient principalement liés à des rejets de sédiments ou de boues de forage.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à la surveillance de la sécurité et de l'environnement, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
23 618 055	23 618 055	26 946 258	25 420 546	1 802 491

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2022-2023
132,5	137,7	5,2

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

## Information sur l'énergie

### Description

Recueillir, surveiller, analyser et publier des renseignements sur l'offre comme sur la demande d'énergie, les sources de celle-ci, de même que la sécurité ou la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité.

### Résultats

La Régie recueille, analyse et publie des renseignements sur l'offre et les marchés énergétiques, sur les sources d'énergie ainsi que sur la sécurité et la sûreté des pipelines et des lignes internationales de transport d'électricité. Elle assure également un suivi de ces renseignements. La Régie joue un rôle primordial dans la diffusion d'une information opportune et pertinente aux Canadiens et se situe à l'avant-garde en matière de surveillance et d'analyse des marchés de l'énergie. Le personnel fait des projections modélisées de l'offre et de la demande en énergie au Canada, publie à l'intention des Canadiens des rapports et des analyses qui les aident à faire des choix éclairés en matière d'énergie et appuie les audiences réglementaires sur les projets pipeliniers au Canada. La Régie travaille en étroite collaboration avec le Centre canadien d'information sur l'énergie afin de maximiser l'impact de ses produits d'information sur l'énergie.

### Enrichissement du dialogue sur l'énergie au Canada

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'élaboration du rapport *Avenir énergétique du Canada en 2023 : Offre et demande énergétiques à l'horizon 2050* (« AE 2023 ») a été l'une des grandes priorités en matière d'information sur l'énergie.

Les rapports de la [collection Avenir énergétique du Canada](#)<sup>39</sup> explorent

La Régie produit une analyse neutre et factuelle pour éclairer le dialogue sur l'énergie au Canada. L'accès à des données et à des informations pertinentes, précises et opportunes sur l'énergie contribue au dialogue public sur les questions énergétiques et à la prise de décisions par les Canadiens, les gouvernements, l'industrie et les autres parties prenantes.

### Les produits d'information sur l'énergie de la Régie publiés en 2022-2023 : Faits saillants

- 34 nouveaux produits d'information sur l'énergie mis en ligne
- 11 rapports et 23 aperçus du marché, y compris :
  - Six aperçus du marché sur l'électricité et trois sur les énergies renouvelables et l'hydrogène
- Plus de 1,5 million d'accès aux pages Web d'information sur l'énergie et les pipelines
- 155 réponses à des demandes de renseignements
- 166 activités de collaboration avec des parties prenantes du secteur de l'énergie
- 173 utilisations de l'information sur l'énergie et les pipelines de la Régie dans de grandes publications en ligne



diverses possibilités qui pourraient s’offrir aux Canadiens à long terme en matière d’énergie. Publié en juin 2023, le rapport AE 2023 est la première publication de la Régie à présenter une modélisation des trajectoires à long terme que la filière énergétique canadienne pourrait emprunter pour atteindre la carboneutralité avant 2050.

Au cours de l’élaboration de rapport AE 2023, la Régie a sollicité les conseils d’experts techniques du gouvernement fédéral et de modélisateurs canadiens et internationaux de premier plan pour orienter la conception du document, formuler les hypothèses qui y seront utilisées et établir les résultats préliminaires. Au printemps 2022, la Régie a publié un document de travail portant sur les aspects techniques de la démarche envisagée, pour lequel un [résumé](#)<sup>409</sup> est disponible. Les activités de mobilisation liées au document de consultation sur le rapport AE 2023 ont contribué à accroître considérablement les possibilités de collaboration avec les Canadiens sur les produits d’information sur l’énergie de la Régie en 2022-2023.

La Régie a continué d’investir dans la compilation et la publication de données sur le rendement relatif à la sécurité, l’environnement et les facteurs économiques des pipelines et des lignes de transport d’électricité qu’elle réglementait en 2022-2023. Ces données sont publiées dans divers formats pour rejoindre un large public, que ce soit des fichiers de données ouvertes ou des visualisations interactives. Au cœur de cet effort se trouve le portail Web des [profils pipeliniers](#)<sup>41</sup>, un guichet unique qui offre des renseignements détaillés et des données régulièrement mises à jour sur les principaux oléoducs et gazoducs relevant de la Régie.

La Régie a ajouté de nouveaux éléments aux profils pipeliniers en 2022-2023, notamment des cartes interactives des pipelines qui permettent aux utilisateurs de voir la façon dont le pétrole et le gaz sont acheminés au Canada et des nouveaux tableaux de bord sur les contraventions à la réglementation sur la prévention des dommages. La Régie a également publié un rapport en ligne qui permet de [visualiser les données sur le débit et la capacité des pipelines](#)<sup>42</sup> dans différentes régions du Canada. Ces données sont soumises à la Régie par les sociétés réglementées et constituent l’ensemble de données le plus téléchargé de la Régie. Celle-ci a coordonné le lancement de ce contenu avec le Centre canadien d’information sur l’énergie.

En décembre 2022, la Régie a signé un protocole d’entente élaboré conjointement avec le Saskatchewan First Nations Natural Resource Centre of Excellence (« SFNNRCOE »), qui permettra de partager de l’information sur l’énergie pertinente pour les peuples autochtones, dans le contexte de l’engagement de l’organisme de réglementation à faire progresser la Réconciliation. Le protocole d’entente créera des occasions de coopération et de collaboration en vue de l’élaboration de produits d’information sur l’énergie de la Régie fondés sur les connaissances ancestrales ainsi que sur l’expertise du SFNNRCOE. Ces occasions comprennent le codéveloppement d’un projet de données sur l’énergie portant sur la production d’énergie sur les terres de la Saskatchewan visées par un traité afin de mieux éclairer les conversations entourant la mise en valeur des ressources naturelles.

## Les produits d'information sur l'énergie de la Régie :

### Aperçu du débit et de la capacité des pipelines

Ce nouveau produit comprend deux rapports interactifs permettant de visualiser les données de la Régie sur le débit et la capacité des pipelines. Les rapports fournissent des détails supplémentaires, une analyse des tendances régionales et des liens permettant d'explorer l'ensemble de données de la Régie le plus souvent téléchargé sur le site du gouvernement ouvert – [Utilisation et rapports sur les débits des sociétés pipelinaires](#)<sup>43</sup>.

### Nouvelles cartes interactives de pipelines

En réponse aux commentaires des utilisateurs, la Régie a mis au point en 2022-2023 de nouvelles cartes interactives qui permettent de mieux comprendre le contexte physique dans lequel les pipelines réglementés par la Régie sont exploités. Des fonctions offrent également aux utilisateurs la possibilité d'ajouter des données et de mesurer les distances par rapport aux pipelines. S'il y a lieu, les cartes renferment des couches de données sur les pipelines provenant d'organismes de réglementation provinciaux et qui sont liées à l'engagement de la Régie à faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones.

### Publication de rapports d'infraction à la réglementation sur la prévention des dommages

Les tableaux de bord des [rapports d'infraction à la réglementation sur la prévention des dommages](#)<sup>44</sup> contiennent maintenant des visualisations des données qui avaient été publiées sur le site du gouvernement ouvert au printemps 2022. Auparavant, les données sur les infractions pouvaient uniquement être téléchargées sous la forme d'un fichier CSV sur le site du gouvernement ouvert. Ces tableaux de bord permettent aux utilisateurs d'explorer les données de façon plus visuelle à l'aide de filtres interactifs, d'une carte et d'un outil de recherche d'événements par emplacement.

### Information et données sur l'énergie

La Régie a continué de publier d'importantes informations et données sur l'énergie en 2022-2023. Ses [profils énergétiques des provinces et territoires](#)<sup>45</sup> demeurent une importante source d'information sur l'énergie pour les Canadiens de partout au pays. En 2022-2023, la Régie a mis à jour les profils pour tenir compte des plus récents événements sur le marché qui ont marqué chaque administration, et pour intégrer les données sur les émissions de gaz à effet de serre d'Environnement et Changement climatique Canada pour 2020. Les [aperçus du marché](#)<sup>46</sup> de la Régie continuent de fournir aux Canadiens des renseignements pertinents et opportuns sur l'énergie. En 2022-2023, la Régie a publié 23 aperçus du marché sur divers sujets liés à l'énergie, allant des importations de pétrole brut à la production d'hydrogène. La Régie demeure une importante source de données pour le public et les décideurs qui recherchent des informations fiables sur l'énergie au Canada. Les statistiques sur les importations et les exportations de produits énergétiques, comme les données [sur les exportations de pétrole brut canadien par chemin de fer, les charges hebdomadaires, les stocks de gaz de pétrole liquéfié conservés sous terre et les données sur la production](#)<sup>47</sup>, comptent parmi les nombreux produits de données conçus par la Régie en 2022-2023.

## **Sensibilisation des parties prenantes**

Conformément au plan de mobilisation de la Régie, le programme d'information sur la filière énergétique et le programme d'information sur les pipelines ont fait appel à des parties prenantes de divers domaines de connaissances, notamment des partenaires fédéraux, des spécialistes de l'industrie, des organisations de défense de l'environnement et des membres du public. Les commentaires recueillis ont contribué à l'élaboration des méthodes de compilation des données et des résultats de la modélisation, ainsi qu'à la planification et à la présentation du contenu en ligne.

### **Analyse comparative entre les sexes Plus**

La Régie poursuivra les initiatives visant à améliorer son contenu et à répondre aux besoins variés des Canadiens afin qu'il soit accessible à tous les auditoires. Elle respectera les lignes directrices sur l'accessibilité et les normes sur l'accessibilité des sites Web du gouvernement du Canada.

En 2022-2023, la responsabilité essentielle en matière d'information sur l'énergie a permis de s'assurer que toutes les communications étaient publiées dans les deux langues officielles, qu'elles étaient rédigées dans un langage neutre et que les images qu'elles contenaient représentaient la diversité du public de manière équitable, représentative et inclusive. La Régie s'est notamment efforcée d'atteindre un équilibre relativement au sexe, au genre, à la langue, à l'ethnicité ou la race, à la religion, à l'âge, aux situations de handicap, à l'emplacement géographique, à la culture, au revenu, à l'orientation sexuelle et à l'éducation.

Afin que les personnes vivant dans des collectivités éloignées puissent accéder plus facilement aux données, la Régie a transféré les visualisations de données réalisées à l'aide du logiciel Tableau d'une plateforme publique vers un serveur interne dédié. Cette mesure a considérablement réduit le temps de chargement des pages, en particulier pour les visualisations de grands ensembles de données. Elle a aussi permis le téléchargement direct de données de diverses façons.

La Régie continuera de tenir compte des facteurs liés à l'ACS Plus afin d'améliorer l'accès à l'information sur l'énergie pour tous les Canadiens.

### **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations**

En 2022-2023, la Régie a contribué à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable (« SFDD ») du gouvernement du Canada. La Régie a défini des plans, des activités et des mesures propres à chaque responsabilité essentielle appuyant les responsabilités du Canada dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

La Régie intégrera ces renseignements à sa Stratégie ministérielle de développement durable (« SMDD ») de 2023-2027, qui sera finalisée à l'automne 2023.

Les activités qui relèvent de la responsabilité essentielle relative à l'information sur l'énergie comprennent la recherche et l'analyse, qui aident la Régie à transmettre aux Canadiens des renseignements pertinents en temps opportun. Ces activités contribuent à la mise en œuvre des ODD suivants :

- ODD 7 – Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre;
- ODD 10 – Faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.

### **Innovation**

La Régie met au point un système de gestion de contenu sur mesure qui facilite la mise à jour des données et des informations publiées sur les pipelines afin qu'elles soient plus actuelles et plus efficaces. Le lancement est prévu pour décembre 2023.

La Régie a réalisé une étude de convivialité pour évaluer les fonctions du rapport sur l'avenir énergétique du Canada. Les éléments clés ont été repensés pour améliorer la navigation et aider les utilisateurs à comprendre où ils se trouvent dans le rapport. Cette nouvelle version a été utilisée pour les toutes premières modélisations des scénarios de carboneutralité présentés dans le rapport Avenir énergétique du Canada en 2023 de la Régie.

## Résultats obtenus

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à l'information sur l'énergie, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Objectif	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches et prendre des décisions.	Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions.	Témoignage narratif	Mars 2023	Sans objet – Nouvel indicateur  Indicateur antérieur : Nombre de fois où l'information sur l'énergie est consultée  cible de Au moins 750 000  Résultat réel : 1 169 612	Cible atteinte – Reportez-vous au <i>Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022</i> .	Cible atteinte – Reportez-vous à la section « Résultats ».
Des occasions sont offertes aux Canadiens de collaborer et de formuler des commentaires relativement aux produits d'information de la Régie.	Nombre d'occasions dont disposent les Canadiens de collaborer et formuler des commentaires relativement aux produits d'information sur l'énergie	Au moins 85	Mars 2023	113	85	166

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC24](#).

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à l'information sur l'énergie, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
6 919 278	6 919 278	9 094 696	7 502 034	582 756

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2022-2023
33,1	41,6	8,5

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

## **Mobilisation**

### **Description**

Mener des activités de mobilisation à l'échelle nationale ou régionale auprès des peuples autochtones et des parties prenantes, prenant la forme d'un dialogue ouvert qui favorise la collaboration sous forme de questions et d'échanges. Ces activités portent sur toutes les décisions et mesures qui sont reliées au mandat de la Régie prescrit par la loi.

### **Résultats**

Des membres du personnel de tous les secteurs de la Régie mobilisent les personnes et les organisations qui sont touchées ou intéressées par ses activités de réglementation et sa mission. Le fait d'établir des relations avec les peuples autochtones et les parties prenantes et de les écouter permet à la Régie d'améliorer son système de réglementation et de prendre des mesures pour prévenir les dommages. La Régie reconnaît que les précieux renseignements recueillis grâce à la mobilisation mènent à de meilleurs résultats en matière de réglementation.

Au cours de la dernière année, la Régie s'est efforcée de donner suite aux commentaires sur ses programmes de mobilisation, notamment en accordant plus de temps pour mener des activités de mobilisation significatives et en cherchant de façon proactive des occasions d'engager un dialogue. La Régie continuera d'utiliser des pratiques de mobilisation transparentes et responsables pour améliorer ses activités.

### **Mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes**

La Régie est déterminée à faire en sorte que son travail soit guidé par l'apport de peuples autochtones et de parties prenantes de partout au Canada. La mobilisation joue un rôle essentiel dans l'efficacité de la Régie sur le plan de la réglementation, dans l'élaboration de ses programmes et dans le respect de ses priorités stratégiques.

La Régie est également déterminée à trouver des moyens d'améliorer sa démarche de planification et de mise en œuvre de la mobilisation à l'échelle de l'organisation. La stratégie nationale de mobilisation de la Régie comporte quatre volets : un cadre de travail, un centre d'expertise sur la mobilisation, un plan national de mobilisation et un plan directeur national de mobilisation des Autochtones. Le cadre de travail fournit des lignes directrices visant à planifier et à coordonner la mobilisation pour soutenir notre mandat et nos priorités. Un nouveau centre d'expertise sur la mobilisation facilitera la mise en œuvre de la stratégie, en s'appuyant sur les éléments essentiels du cadre de travail, et offrira des conseils, de l'aide, des pratiques exemplaires et des services de coordination à l'organisation. Le plan national de mobilisation fournira une vue d'ensemble des activités de mobilisation prévues par la Régie et établira l'ordre de priorité des livrables pour l'ensemble de l'organisation afin de renforcer la concertation interne et la coordination des efforts de mobilisation. Le plan directeur de mobilisation des Autochtones servira à guider les activités en ce sens.

## Mobilisation des Autochtones

Le travail en cours avec les CCSA et le CCA est une étape essentielle vers l'établissement d'un climat de confiance et la création d'une capacité partagée entre la Régie et les peuples et communautés autochtones touchés par l'infrastructure réglementée par la Régie. La Régie est convaincue que la participation accrue des Premières Nations, de la Nation métisse et des Inuits permettra de modifier concrètement son mode de fonctionnement.

En 2022-2023, la Régie a lancé une initiative pluriannuelle en plusieurs étapes pour élaborer, en partenariat avec les Nations, les établissements et les groupes autochtones, un mécanisme qui favoriserait la discussion et la collaboration en ce qui a trait à la surveillance des pipelines. La haute direction de la Régie et les dirigeants des communautés autochtones intéressées ont participé à six réunions pour établir des liens et réfléchir aux moyens d'accroître la surveillance autochtone de l'ensemble du réseau de NGTL. Des échanges plus intensifs auront lieu en 2023-2024 pour mettre au point les principes de la mobilisation et définir en commun les modalités de la gouvernance, de la structure et de l'approche relatives au mécanisme de collaboration.

La Régie a continué de collaborer avec le Cercle du savoir des Aînés pour obtenir des conseils sur la façon de définir des principes de gouvernance pour les transcriptions et les fichiers audio passés. À la fin de l'exercice 2022-2023, des Aînés de Premières Nations, métis et inuits<sup>3</sup> des Nations signataires du Traité 7, de la région des Prairies et du Nunavut, se sont rencontrés dans le but d'examiner comment la Régie devrait gérer les dossiers sur les connaissances autochtones qu'elle détient.

## Mobilisation des parties prenantes

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'équipe de la mobilisation de la Régie a appuyé plusieurs initiatives de consultation dans le but de recueillir les commentaires des Canadiens, notamment sur la démarche de modélisation des scénarios de carboneutralité du rapport phare AE 2023 et sur les changements apportés au *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* et au Guide de dépôt. De plus amples

---

<sup>3</sup> Les Aînés Linda Brass (Tsuut'ina et Nation crie), Daryl Jr. Brass (Cree, Sauteaux, et Tsuut'ina), Jackie Bromley (Nitsttapi – Kainaiwa), chef John Moon Jr. (Nitsttapi – Kainaiwa), chef John Moon Sr. (Nitsttapi – Kainaiwa), chef Monica Moon (Nitsttapi – Kainaiwa), Edmee Comstock (Métis – centres urbains), Reg Crowshoe (Nitsttapi – Pikani), Rosemary Crowshoe (Nitsttapi – Pikani), Shirlee Crowshoe (Nitsttapi – Pikani), Patricia Daigneault (Nehiyew – Nation crie), Patrick Daigneault (Nehiyew – Nation crie), Doreen Healy (Nitsttapi – Kainaiwa), Paulette Anne Kokak (Inuit), Frances Littlelight (Nitsttapi – Siksika), Violet March (Denesuline), Brenda Many Guns (Nitsttapi – Pikani), Herman Many Guns (Nitsttapi – Pikani), Diane Meguinis (Tsuut'ina), Francis Melting Tallow (Nitsttapi – Siksika), Ruth Scalp Lock (Nitsttapi – Siksika), Clarence Wolfleg Sr. (Nitsttapi – Siksika)



renseignements sur ces consultations sont accessibles sur la page [Consultations auprès des Canadiens<sup>48</sup>](#) du site Web du gouvernement du Canada.

De plus, l'équipe de la mobilisation a fourni son soutien et ses conseils au Groupe de mobilisation de l'industrie réglementée (« GMIR »), qui a été créé pour engager un dialogue continu avec les sociétés et ainsi appuyer l'engagement de la Régie à améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. La Régie est déterminée à remplir cet engagement en améliorant la transparence, la prévisibilité et l'efficacité à toutes les étapes du cycle de vie réglementaire, tout en stimulant l'innovation capable d'appuyer la transition vers une économie sobre en carbone. La Régie [publie le procès-verbal de la réunion<sup>49</sup>](#) du GMIR par souci de transparence envers les Canadiens.

La Régie dirige également le comité consultatif du Groupe chargé des questions foncières (« CC GQF »), un forum virtuel qui permet de discuter de sujets pertinents pour les propriétaires fonciers, l'industrie, les spécialistes des questions foncières et les différents ordres de gouvernement. Deux nouveaux comités ont été mis sur pied (accès aux terrains et dommages aux biens) pour traiter les questions prioritaires figurant dans le plan de travail, et des progrès ont déjà été réalisés. Le bulletin électronique trimestriel *Actualités du GQF* est distribué aux membres et publié sur le site Web de la Régie sous la bannière du [Groupe chargé des questions foncières<sup>50</sup>](#).

En 2022-2023, en réponse aux inondations sans précédent qui ont touché la Colombie-Britannique à l'automne 2021, le personnel de la Régie a fait huit présentations à des groupes de parties prenantes, y compris des propriétaires fonciers, sur la prévention des dommages. Le personnel de la Régie a également publié plus d'une douzaine de publications et d'articles dans divers médias afin d'accroître la sensibilisation et la compréhension de la sécurité autour des infrastructures réglementées par la Régie.

### **Analyse comparative entre les sexes Plus**

La Régie demeure déterminée à tirer des leçons des mesures mises en place en 2020-2021 pour surveiller l'efficacité de ses pratiques de mobilisation. De plus, elle s'appuie sur les commentaires des parties prenantes et des peuples autochtones pour s'assurer que les activités de mobilisation sont inclusives et qu'elles tiennent compte des facteurs liés à l'ACS Plus.

En 2022-2023, ces connaissances ont été utilisées dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de mobilisation. Elles ont aussi orienté la mise en œuvre des activités de mobilisation énumérées ci-dessus.

La Régie réalise un sondage annuel pour déterminer si les participants aux activités de mobilisation de la Régie les ont trouvées significatives. Le sondage du dernier exercice comprenait un large éventail de questions portant sur les caractéristiques d'une mobilisation significative. À la fin de l'exercice 2022-2023, la Régie a lancé une nouvelle évaluation interne afin de recueillir d'autres commentaires pour compléter ceux issus du sondage auprès des participants externes. Cette nouvelle évaluation atteste que plusieurs méthodes sont utilisées au sein de l'organisation

pour obtenir des commentaires diversifiés de la part des participants : récits, sondages personnalisés, commentaires ad hoc, etc. Elle sera mise à profit en 2023-2024 pour recueillir des données tous les trimestres et sera conforme aux principes de la mobilisation que sont la transparence, la pertinence, l'inclusivité, la responsabilisation et l'adaptabilité.

## **Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies**

En 2022-2023, la Régie a contribué à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable (« SFDD ») du gouvernement du Canada. La Régie a défini des plans, des activités et des mesures propres à chaque responsabilité essentielle appuyant les responsabilités du Canada dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

La Régie intégrera ces renseignements à sa Stratégie ministérielle de développement durable (« SMDD ») de 2023-2027, qui sera finalisée à l'automne 2023.

Les activités qui relèvent de la responsabilité essentielle liée à la mobilisation comprennent la mobilisation des peuples autochtones et des parties prenantes, qui aide la Régie à améliorer son système de réglementation de façon continue et à prendre des mesures pour prévenir les dommages. Ces activités contribuent à la mise en œuvre des ODD suivants :

- ODD 7 – Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre;
- ODD 10 – Faire progresser la Réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.
- ODD 16 – Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts.

### **Innovation**

Au cours du dernier exercice, la Régie a élargi l'utilisation d'outils de mobilisation en ligne, de mécanismes de rétroaction et de techniques d'extraction des données. Elle utilise sa plateforme d'interaction *Dialogue Régie* pour gérer les conversations portant sur l'énergie et les activités réglementées et ainsi mieux prendre en compte la diversité des opinions et des intérêts partout au pays. Dialogue Régie a permis de susciter l'intérêt et les réactions des parties prenantes et des peuples autochtones sur des dossiers clés comme la révision du RPT, la mobilisation de l'industrie réglementée, le Groupe chargé des questions foncières, les ateliers sur les soudures circonférentielles et d'autres sujets.

## Résultats obtenus

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à la mobilisation, les résultats obtenus, les indicateurs de rendement, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2022-2023, ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels ces renseignements sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de rendement	Objectif	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2021-2022	Résultats réels 2022-2023
L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influe sur les décisions et le travail de la Régie.	Preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie.	Témoignage narratif	Mars 2023	Cible atteinte – Reportez-vous au <i>Rapport sur les résultats ministériels 2020-2021</i> .	Cible atteinte – Reportez-vous au <i>Rapport sur les résultats ministériels 2021-2022</i> .	Cible atteinte – Reportez-vous à la section « Résultats ».
Selon les commentaires des peuples autochtones et des parties prenantes, la mobilisation de la Régie est utile.	Pourcentage des parties prenantes sondées ayant participé à une activité de mobilisation qui affirment que l'exercice était utile.	Au moins 75 %	Mars 2023	80 %	72 % <sup>4</sup>	92 %

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

<sup>4</sup> Les résultats sont inférieurs à la cible. Les commentaires indiquaient qu'il fallait accorder plus de temps à la mobilisation, mieux expliquer comment la rétroaction serait utilisée et favoriser davantage le dialogue.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait à la mobilisation, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses réelles pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
9 262 659	9 262 659	10 747 904	8 463 770	(798 889)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2022-2023.

Nombre d'équivalents temps plein prévus – 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2022-2023
46,1	44,9	(1,2)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>24</sup>.

## Services internes

### Description

Les services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations. Ils désignent les activités et les ressources de dix catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, quel que soit le modèle de prestation de services internes du ministère. Les dix catégories de services sont les suivantes :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communications;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services de technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers.

### Résultats

#### Diversité et appartenance

La Régie est déterminée à rendre son milieu de travail plus inclusif, diversifié et accessible. En 2022-2023, la toute nouvelle équipe de la diversité et de l'appartenance de la Régie a lancé une communauté de pratique du leadership novatrice afin de coordonner les efforts et d'accroître la capacité de la direction à régler les cas d'inconduite, à mettre en place des mesures disciplinaires et des mesures d'adaptation, et à promouvoir des pratiques de gestion et d'embauche équitables et exemptes d'obstacles. Au cours de l'exercice, les efforts de l'équipe de la diversité et de l'appartenance se sont également concentrés sur les répercussions continues de la pandémie et les changements qui en découlent, ainsi que sur la mise en place d'un modèle de milieu de travail hybride efficace pour la Régie.

Le [premier plan sur l'accessibilité](#)<sup>512</sup> de la Régie a été approuvé et publié en décembre 2022. Ce rapport est le fruit de plusieurs mois de consultations avec le personnel, ainsi que de recherches visant à cerner les obstacles à l'accessibilité et à trouver des solutions possibles. Il adopte une approche mesurée et réaliste qui tient compte du travail déjà en cours pour actualiser les politiques, les programmes, les pratiques et les services, afin de créer un environnement inclusif pour tous et accessible pour les personnes handicapées. Le plan sur l'accessibilité constitue un livrable phare de la priorité en matière de confiance du plan stratégique de la Régie, et celle-ci rendra compte chaque année des progrès réalisés.

## Plan stratégique de l'effectif

Au cours de l'exercice 2022-2023, la Régie a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration de son plan stratégique sur la main-d'œuvre. L'objectif général de ce plan, qui est l'un des livrables de la priorité stratégique en matière de confiance, consiste à favoriser l'engagement, l'inclusion et l'autonomie pour bâtir un effectif en qui les Canadiens ont confiance, qui veille à la sécurité et à la durabilité de l'environnement, qui tisse de solides liens avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits et qui améliore la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale.

Conformément au plan stratégique de la Régie et à ses aspirations et engagements à l'égard de la main-d'œuvre, le plan énonce trois objectifs :

- Talents et compétences – La Régie recrute, maintient en poste et fait progresser les meilleurs talents qui représentent la population que nous servons.
- Culture et leadership – La Régie établit et maintient un climat de travail qui favorise les différences, l'excellence en matière de réglementation et la prise de risques intelligente.
- Milieu de travail – La Régie adapte ses pratiques, ses outils et ses politiques pour créer un milieu de travail souple et inclusif.

## Modernisation des systèmes de gestion financière – Déploiement de SAP

En avril 2022, dans le cadre du projet de modernisation de ses systèmes de gestion financière, la Régie a déployé la solution SAP qui est utilisée par de nombreux ministères et organismes fédéraux. Le déploiement de ce système permettra d'améliorer la disponibilité et l'exactitude de l'information aux fins de prise de décisions, en plus de contribuer à accroître l'efficacité des processus de gestion financière.

## Création de meilleurs outils pour les données – Application de conformité réglementaire des activités

En novembre 2022, la Régie a apporté des améliorations à l'application de conformité réglementaire de l'exploitation (« ORCA ») afin de permettre aux entreprises de signaler plus efficacement les incidents géotechniques, et à la Régie d'utiliser ces rapports pour prioriser le suivi des événements à risque élevé. Parmi les autres gains d'efficacité réalisés grâce à ORCA, citons l'automatisation des mises à jour des dirigeants responsables et la mise en place d'un flux de travail permettant de relier un dépôt réglementaire à plusieurs conditions.

## Contrats attribués à des entreprises autochtones

Le gouvernement du Canada est déterminé à favoriser la Réconciliation avec les peuples autochtones et à améliorer les résultats socioéconomiques en offrant davantage de possibilités aux entreprises des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le cadre du processus d'approvisionnement fédéral.

En vertu de la *Directive sur la gestion de l'approvisionnement*<sup>52</sup>, entrée en vigueur le 13 mai 2021, les ministères doivent accorder au moins cinq pour cent de la valeur totale

des contrats qu'ils attribuent à des entreprises autochtones. Cette exigence est mise en œuvre progressivement sur une période de trois ans, et devrait être pleinement appliquée d'ici 2024.

Services aux Autochtones Canada a établi le calendrier de mise en œuvre :

- ▶ Ministères et organismes de la phase 1 : Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023
- ▶ Ministères et organismes de la phase 2 : Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024
- ▶ Ministères et organismes de la phase 3 : Du 1er avril 2024 au 31 mars 2025

La Régie de l'énergie du Canada fait partie de la phase trois et vise à atteindre la cible minimale de cinq pour cent d'ici la fin de 2024-2025.

En 2022-2023, la Régie a mis au point une stratégie d'approvisionnement auprès des Autochtones qui s'harmonise avec la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement du Canada.

Dans le cadre de la priorité stratégique en matière de Réconciliation, le personnel et la direction de la Régie ont collaboré avec le CCA pour élaborer cet outil de gestion, qui appuiera le déploiement à l'échelle de l'organisation d'une approche commune à l'égard de l'approvisionnement auprès des Autochtones.

Elle proposera en outre des orientations et des approches qui permettront à la Régie de recenser les fournisseurs autochtones et de travailler avec eux, de réduire ou d'éliminer les obstacles à la participation des fournisseurs potentiels aux processus d'approvisionnement et d'établir des relations avec les communautés afin d'atteindre ou de dépasser l'objectif de cinq pour cent d'ici 2025.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Le tableau qui suit montre, en ce qui a trait aux services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2022-2023 ainsi que les dépenses pour cet exercice.

Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2022-2023
41 713 697	41 713 697	48 748 266	47 298 542	5 584 845

**Ressources humaines (équivalents temps plein)**

Le tableau qui suit montre, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont l'organisation a eu besoin pour mener les activités liées aux services internes pour l'exercice 2022-2023.

Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Écart (équivalents temps plein réels moins équivalents temps plein prévus) 2022-2023
176,8	225,7	48,9

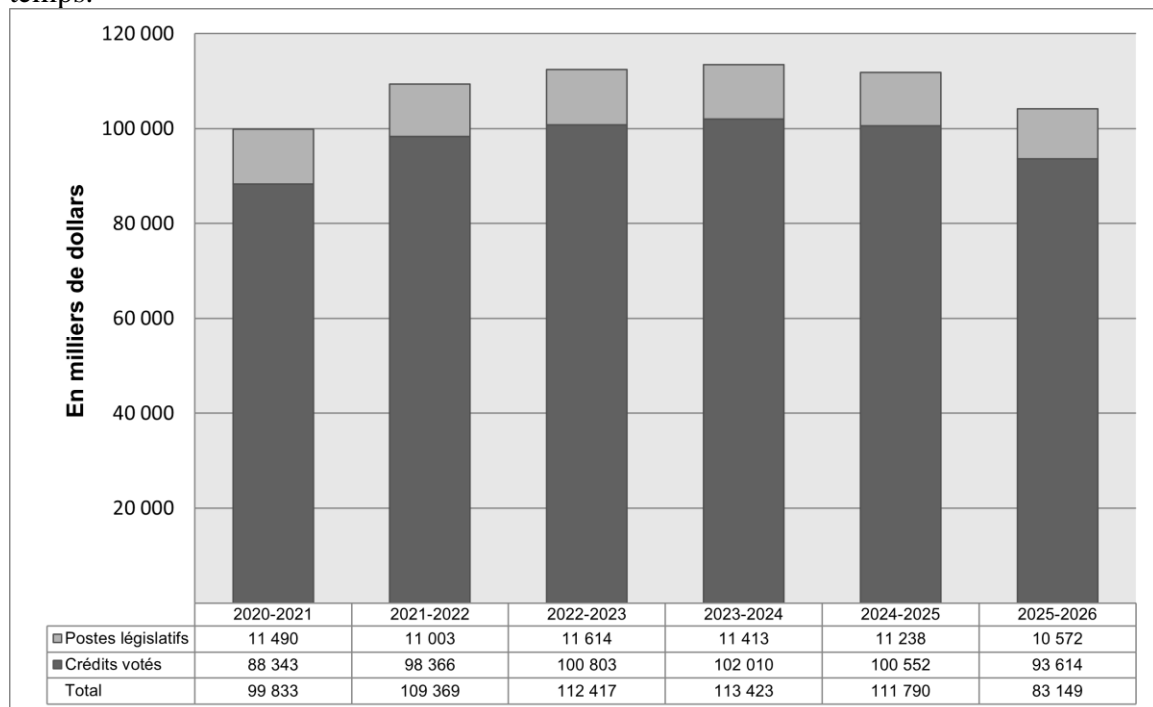


## Dépenses et ressources humaines

### Dépenses

#### Dépenses de 2020-2021 à 2025-2026

Le graphique qui suit présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



La Régie est financée au moyen de crédits parlementaires. Le gouvernement du Canada recouvre la majorité de ces crédits (98,6 %) auprès de l'industrie réglementée par la Régie. Toutes les sommes recouvrées sont versées au compte du receveur général du Canada et créditées au Trésor.

Les sociétés pipelinières et de transport d'électricité autorisées sous le régime de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* sont assujetties au recouvrement des coûts. Les nouvelles installations ne sont pas assujetties au recouvrement des coûts tant qu'elles ne sont pas mises en service. Toutefois, si la société n'a pas d'autres installations déjà réglementées par la Régie, une redevance unique est imposée une fois la construction autorisée.

Les coûts à recouvrer sont calculés chaque année civile.

## Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau « Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les ressources financières budgétaires affectées aux responsabilités essentielles de la Régie de l'énergie du Canada et aux services internes.

Responsabilités essentielles et services internes	Budget principal des dépenses 2022-2023	Dépenses prévues 2022-2023	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Total des autorisations (pouvant être utilisées) 2022-2023	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2021-2022	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2022-2023
Processus décisionnel	18 753 370	18 753 370	27 016 679	26 705 288	22 605 484	20 864 381	17 722 847	23 732 083
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	23 618 055	23 618 055	23 671 971	23 087 801	26 946 258	23 152 134	24 544 585	25 420 546
Information sur l'énergie	6 919 278	6 919 278	8 607 939	8 607 939	9 094 696	5 934 378	8 716 482	7 502 034
Mobilisation	9 262 659	9 262 659	10 149 308	9 413 045	10 747 904	9 611 208	8 732 565	8 463 770
<b>Total partiel</b>	<b>58 553 362</b>	<b>58 553 362</b>	<b>69 445 897</b>	<b>67 814 073</b>	<b>69 394 342</b>	<b>59 562 101</b>	<b>59 716 479</b>	<b>65 118 433</b>
Services internes	41 713 697	41 713 697	43 976 647	43 976 306	48 748 266	39 028 902	49 652 874	47 298 542
Services internes – Remise de droits						1 241 925		
<b>Total</b>	<b>100 267 059</b>	<b>100 267 059</b>	<b>113 422 544</b>	<b>111 790 379</b>	<b>118 142 608</b>	<b>99 832 928</b>	<b>109 369 353</b>	<b>112 416 975</b>

### Écart entre les dépenses réelles de 2020-2021 et celles de 2021-2022

Les dépenses réelles de 2021-2022 sont supérieures de 9,54 millions de dollars à celles de 2020-2021, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 4,58 millions de dollars liée aux rajustements de rémunération visant à prendre en compte les changements apportés aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 2,98 millions de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 2,10 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 0,76 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés;

- une augmentation de 0,29 million de dollars liée principalement au projet de mise en œuvre du système SAP;
- une augmentation de 0,07 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtone et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une diminution de 1,24 million de dollars liée principalement à la remise d'une redevance payée par Vector Pipeline Limited Partnership au cours de l'exercice 2020-2021.

### **Écart entre les dépenses réelles de 2021-2022 et celles de 2022-2023**

Les dépenses réelles de 2022-2023 sont supérieures de 3,05 millions de dollars à celles de 2021-2022, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 6,49 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une augmentation de 1,67 million de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 0,61 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés pour 2022-2023;
- une diminution de 0,96 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtone et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une diminution de 1,29 million de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une diminution de 1,41 million de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 2,06 millions de dollars liée principalement au projet de mise en œuvre du système SAP.

### **Écart entre les dépenses prévues et réelles de 2022-2023**

Les dépenses réelles de 2022-2023 sont supérieures de 12,15 millions de dollars aux dépenses prévues, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 7,26 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une augmentation de 5,94 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 1,51 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés pour 2022-2023;
- une diminution de 0,29 million de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 2,27 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation.

### **Écart entre le total des autorisations pouvant être utilisées et les dépenses réelles en 2022-2023**

Les dépenses réelles de 2022-2023 sont inférieures de 5,73 millions de dollars au total des autorisations, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 4,16 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une diminution de 0,29 million de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une diminution de 2,27 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une diminution de 7,33 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

### **Écart entre le total des autorisations pouvant être utilisées et les dépenses prévues en 2022-2023**

Le total des autorisations de 2022-2023 est supérieur de 17,88 millions de dollars aux dépenses prévues, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 14,59 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une augmentation de 1,94 million de dollars liée à des paiements rétroactifs découlant du renouvellement de la convention collective;
- une augmentation de 1,88 million de dollars liée au report du budget de fonctionnement de 2021-2022 à 2022-2023;
- une augmentation de 0,42 million de dollars principalement liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une diminution de 0,95 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés pour 2022-2023.

### **Écart entre les dépenses prévues de 2023-2024 et celles de 2022-2023**

Les dépenses prévues de 2023-2024 sont supérieures de 13,16 millions de dollars aux dépenses prévues de 2022-2023, principalement en raison de ce qui suit :

- une augmentation de 10,02 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une augmentation de 2,57 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation de 1,71 million de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 1,31 million de dollars liée aux régimes d'avantages sociaux des employés;

- une diminution de 2,45 millions de dollars principalement liée aux rajustements de rémunération visant à prendre en compte les changements apportés aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale.

### **Écart entre les dépenses prévues de 2023-2024 et celles de 2024-2025**

La diminution de 1,63 million de dollars des dépenses prévues en 2024-2025 comparativement à celles de 2023-2024 est principalement liée au financement prévu dans le budget de 2022 pour les comités consultatifs et de surveillance autochtone.

## Ressources humaines

Le tableau « Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes » présente les équivalents temps plein (« ETP ») affectés à chacune des responsabilités essentielles de la Régie canadienne de l'énergie et aux services internes.

### Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023	Équivalents temps plein réels 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024	Équivalents temps plein prévus 2024-2025
Processus décisionnel	129,4	104,1	101,5	121,4	126,5	124,5
Surveillance de la sécurité et de l'environnement	142,5	150,7	132,5	137,7	135,0	131,0
Information sur l'énergie	30,4	48,2	33,1	41,6	56,1	56,1
Mobilisation	56,9	51,4	46,1	44,9	51,1	48,1
<b>Total partiel</b>	<b>359,2</b>	<b>354,4</b>	<b>313,2</b>	<b>345,5</b>	<b>368,7</b>	<b>359,7</b>
Services internes	162,4	204,3	176,8	225,7	188,3	187,3
<b>Total</b>	<b>521,6</b>	<b>558,7</b>	<b>490,0</b>	<b>571,2</b>	<b>557,0</b>	<b>547,0</b>

### Écart entre les équivalents temps plein réels de 2020-2021 et ceux de 2021-2022

L'augmentation de 37,1 équivalents temps plein en 2020-2021 par rapport aux équivalents temps plein réels de 2021-2022 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 19,0 équivalents temps plein liée aux changements apportés à l'échelle de l'organisation pour répondre aux exigences opérationnelles
- une augmentation de 14,9 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique
- une augmentation de 4,3 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation
- une diminution de 1,1 équivalent temps plein liée aux comités consultatifs et de surveillances autochtones dans le budget de 2017.

## Écart entre les équivalents temps plein réels de 2021-2022 et ceux de 2022-2023

L'augmentation de 12,5 équivalents temps plein en 2021-2022 par rapport aux équivalents temps plein réels de 2022-2023 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 40,1 équivalents temps plein liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une diminution de 5,4 équivalents temps plein liée aux comités consultatifs et de surveillances autochtones dans le budget de 2017;
- une réduction de 5,8 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une réduction de 6,1 équivalents temps plein liée aux changements à l'échelle de l'organisation pour répondre aux exigences opérationnelles;
- une réduction de 10,3 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique.

## Écart entre les équivalents temps plein prévus et réels de 2022-2023

L'augmentation de 81,2 équivalents temps plein en 2022-2023 par rapport aux équivalents temps plein prévus de 2022-2023 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 43,2 équivalents temps plein liée aux changements apportés à l'échelle de l'organisation pour répondre aux exigences opérationnelles;
- une augmentation de 40,1 équivalents temps plein liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une augmentation de 3,3 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une réduction de 5,4 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation.



### **Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2022-2023 ceux de 2023-2024**

L'augmentation de 67,0 équivalents temps plein en 2022-2023 par rapport aux équivalents temps plein prévus de 2023-2024 est principalement attribuable à ce qui suit :

- une augmentation de 38,0 équivalents temps plein liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une augmentation de 15,0 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation de 14,7 équivalents temps plein liée à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une réduction de 0,7 équivalent temps plein liée aux changements à l'échelle de l'organisation pour répondre aux exigences opérationnelles

### **Écart entre les équivalents temps plein prévus de 2023-2024 et ceux de 2024-2025**

La diminution de 10 équivalents temps plein prévus en 2024-2025 par rapport aux équivalents temps plein prévus de 2023-2024 est principalement liée aux comités consultatifs et de surveillance autochtone dans le budget de 2017.

### **Dépenses par crédit**

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et les dépenses législatives de la Régie de l'énergie du Canada, prière de consulter les [Comptes publics du Canada](#)<sup>53</sup>.

### **Dépenses et activités du gouvernement du Canada**

L'information sur l'alignement des dépenses de la Régie de l'énergie du Canada avec les dépenses et les activités du gouvernement du Canada figure dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>54</sup>.

## États financiers et faits saillants des états financiers

Les états financiers (non audités) de la Régie de l'énergie du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 sont disponibles sur le site [Web de l'organisation](#)<sup>55</sup>.

### Faits saillants des états financiers

État des résultats condensé (non audité) pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats prévus 2022-2023	Résultats réels 2022-2023	Résultats réels 2021-2022	Écart (résultats réels 2022-2023 moins résultats prévus 2022-2023)	Écart (résultats réels 2022-2023 moins résultats réels 2021-2022)
Total des dépenses	118 101 482	131 032 419	124 893 316	12 930 937	6 139 103
Total des revenus					
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	118 101 482	131 032 419	124 893 316	12 930 937	6 139 103

Les résultats prévus pour 2022-2023 sont présentés dans l'[état des résultats prospectif de la Régie canadienne de l'énergie pour 2022-2023 et les notes y afférentes](#)<sup>56</sup>.

Les frais de fonctionnement nets réels avant le financement public et les paiements de transfert en 2022-2023 se sont élevés à 12,93 millions de dollars de plus que les résultats prévus pour le même exercice. La hausse nette s'explique principalement par ce qui suit :

- une augmentation de 7,26 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une augmentation de 6,01 millions de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une augmentation de 1,51 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés pour 2022-2023;
- une diminution de 0,29 million de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;

- une diminution de 2,27 millions de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une augmentation nette de 0,71 million de dollars liée aux services professionnels et aux mises à jour du matériel informatique et technologique.

Les coûts de fonctionnement nets réels avant le financement public et les transferts en 2022-2023 se sont élevés à 6,14 millions de dollars de plus que les résultats réels pour l'exercice précédent. La hausse nette s'explique principalement par ce qui suit :

- une augmentation de 6,49 millions de dollars liée au financement prévu dans le Budget de 2022 pour des activités de renouvellement de la réglementation, y compris la mobilisation des Autochtones, la modélisation de la carboneutralité et la mise en œuvre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*;
- une augmentation de 0,61 million de dollars liée aux coûts du régime d'avantages sociaux des employés pour 2022-2023;
- une augmentation de 0,48 million de dollars liée à d'autres rajustements de rémunération, dont des changements aux conditions d'emploi dans l'administration publique fédérale;
- une diminution de 0,96 million de dollars des fonds du budget de 2017 liés aux comités consultatifs et de surveillance autochtone et à la capacité en matière de communications et d'accès à l'information;
- une diminution de 1,29 million de dollars liée à une initiative du budget de 2018 visant à soutenir la transition aux nouveaux processus d'étude d'impact et de réglementation;
- une diminution de 1,41 million de dollars liée principalement à une initiative du budget de 2020 visant à améliorer la capacité de la Régie à interpréter les données et à les mettre à la disposition des Canadiens par voie numérique;
- une augmentation nette de 2,22 millions de dollars liée principalement à la réduction nette des dépenses capitalisées pour le développement de logiciels informatiques.

## État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2023 (en dollars)

Renseignements financiers	2022-2023	2021-22	Écart (2022-2023 moins 2021-2022)
Total des passifs nets	27 532 639	23 228 677	4 303 962
Total des actifs financiers nets	14 456 611	10 456 480	4 000 131
Dette nette ministérielle	13 076 028	12 772 197	303 831
Total des actifs non financiers	9 688 687	13 078 019	(3 389 332)
Situation financière nette ministérielle	(3 387 341)	305 822	(3 693 163)

La situation financière nette ministérielle a diminué de 3,69 millions de dollars en 2022-2023 par rapport à 2021-2022. L'écart est principalement attribuable à une diminution des immobilisations corporelles et à une augmentation des avantages sociaux futurs des employés.

Les résultats prévus pour 2022-2023 sont présentés dans l'état des résultats prospectif de la Régie canadienne de l'énergie pour 2022-2023 et les notes y afférentes<sup>56</sup>.

## Renseignements ministériels

### Profil organisationnel

**Ministre de tutelle :** L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député.

**Administratrice générale :** Tracy Sletto

**Portefeuille ministériel :** Énergie et Ressources naturelles

**Instrument habilitant :** *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*<sup>57</sup>

**Année d'incorporation ou de création :** 2019

**Autre** – La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* est entrée en vigueur le 28 août 2019.

### Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d'être, le mandat et le rôle de la Régie sont accessibles sur le site [Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)<sup>58</sup>.

Pour de plus amples renseignements sur les engagements relatifs au mandat organisationnel du ministère, prière de consulter la [lettre de mandat du ministre](#)<sup>59</sup>.

### Contexte opérationnel

Les renseignements relatifs au contexte opérationnel sont accessibles sur le site Web de la [Régie de l'énergie du Canada](#)<sup>60</sup>.

## Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes de la [Régie de l'énergie du Canada](#)<sup>60</sup> pour 2022-2023 sont illustrés ci-après.

	Responsabilité Essentielle 1 : Processus décisionnel	Responsabilité Essentielle 2 : Surveillance de la sécurité et de l'environnement	Responsabilité Essentielle 3 : Information sur l'énergie	Responsabilité Essentielle 4 : Mobilisation	
Cadre ministériel des résultats	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont justes.</b> Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales infirmées lors d'un appel judiciaire fondé sur l'équité procédurale.</p>	<p><b>Résultat ministériel : Les blessures aux personnes et les dommages à l'environnement tout au long du cycle de vie des activités liées à l'énergie sont prévenus.</b> Indicateur : Nombre de blessures graves et de décès touchant des infrastructures réglementées.  Indicateur : Nombre d'incidents touchant des infrastructures réglementées qui causent des préjudices à l'environnement.  Indicateur : Pourcentage des activités non autorisées touchant des infrastructures réglementées impliquant des récidivistes.</p>	<p><b>Résultat ministériel : Les Canadiens consultent et utilisent l'information sur l'énergie pour acquérir des connaissances, réaliser des recherches ou prendre des décisions.</b> Indicateur : Preuve que les Canadiens consultent et utilisent les produits d'information sur l'énergie de la Régie et son expertise, y compris les données concernant des collectivités en particulier, pour se renseigner, faire des recherches ou prendre des décisions.</p>	<p><b>Résultat ministériel : L'apport des peuples autochtones et des parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.</b> Indicateur : La preuve que les éléments d'information fournis par les peuples autochtones et les parties prenantes influent sur les décisions et le travail de la Régie de l'énergie du Canada.</p>	Services internes
	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont rapides.</b> Indicateur : Pourcentage des décisions arbitrales et des recommandations respectant les délais prescrits par la loi et les normes de service.</p>				
	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont transparents.</b> Indicateur : Pourcentage des participants sondés qui affirment que les processus décisionnels sont transparents.</p>				
	<p><b>Résultat ministériel : Les processus décisionnels sont accessibles.</b> Indicateur : Pourcentage des prestataires du programme d'aide financière sondés qui affirment que les fonds reçus leur ont permis de participer au processus décisionnel.</p>				
	<p><b>Résultat ministériel : Les peuples autochtones et les parties prenantes fournissent des commentaires indiquant que la mobilisation de la Régie de l'énergie du Canada est porteuse de sens.</b> Indicateur : Pourcentage des participants aux activités de mobilisation qui affirment que celle-ci était porteuse de sens.</p>				
Répertoire des programmes	<p>Programme : Demandes relatives aux infrastructures, aux droits et aux exportations</p> <p>Programme : Aide financière aux participants</p>	<p>Programme : Rendement des sociétés</p> <p>Programme : Système de gestion et rendement du secteur</p> <p>Programme : Gestion des situations d'urgence</p> <p>Programme : Cadre de réglementation</p>	<p>Programme : Information sur les filières énergétiques</p> <p>Programme : Information sur les pipelines</p>	<p>Programme : Mobilisation des parties prenantes</p> <p>Programme : Mobilisation des Autochtones</p>	

## Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Régie de l'énergie du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)<sup>61</sup>.

## Tableaux de renseignements complémentaires

Les tableaux de renseignements complémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site [Web de la Régie de l'énergie du Canada](#)<sup>62</sup> :

- ▶ Stratégie fédérale de développement durable /Déclarations sur les achats écologiques
- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Analyse comparative entre les sexes Plus
- ▶ Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>63</sup>. Ce rapport fournit aussi des renseignements détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

## Coordonnées de l'organisation

**Adresse postale : Bureau principal – Calgary**

517, Dixième Avenue S.-O., bureau 210

Calgary (Alberta)

T2R 0A8

**Téléphone** : 403-292-4800 ou 1-800-899-1265.

**Télécopieur** : 403-292-5503

**Courriel** : [info@cer-rec.gc.ca](mailto:info@cer-rec.gc.ca)

**Site Web** : <https://www.rec-cer.gc.ca/><sup>64</sup>

**Adresse postale : Région de l'Est**

1130, rue Sherbrooke Ouest, bureau 804

Montréal (Québec)

H3A 2M8

**Téléphone** : 514-283-2763 ou 1-877-288-8803.

**Courriel** : [infomontreal@cer-rec.gc.ca](mailto:infomontreal@cer-rec.gc.ca)

**Site Web** : <https://www.rec-cer.gc.ca/><sup>64</sup>

**Adresse postale : Région du Pacifique**

800, rue Burrard, bureau 219

Vancouver (Colombie-Britannique)

V6Z 0B9

**Téléphone** : 604-666-3975

**Courriel** : [infopacific@cer-rec.gc.ca](mailto:infopacific@cer-rec.gc.ca)

**Site Web** : <https://www.rec-cer.gc.ca/><sup>64</sup>

**Adresse postale : Région du Nord**

5101, 50<sup>e</sup> Avenue, bureau 115

C.P. 2213

Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

X1A 2P7

**Téléphone** : 867-766-8408

**Courriel** : [infonorth@cer-rec.gc.ca](mailto:infonorth@cer-rec.gc.ca)

**Site Web** : <https://www.rec-cer.gc.ca/><sup>64</sup>



## Annexe – Définitions

**analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus)** (*gender-based analysis plus [GBA Plus]*)

Outil analytique utilisé pour appuyer l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs, et pour comprendre l'incidence de facteurs comme le sexe, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine ou l'identité autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, les conditions socioéconomiques, la géographie, la culture et le handicap sur l'expérience et les résultats, et sur l'accès aux programmes gouvernementaux et l'expérience de ces derniers.

**cadre ministériel des résultats** (*departmental results framework*)

Cadre qui relie les responsabilités essentielles du ministère à ses résultats ministériels et à ses indicateurs de résultat ministériel.

**cible** (*target*)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

**crédit** (*appropriation*)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

**dépenses budgétaires** (*budgetary expenditures*)

Dépenses de fonctionnement et en capital, paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers et paiements à des sociétés d'État.

**dépenses non budgétaires** (*non-budgetary expenditures*)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

**dépenses législatives** (*statutory expenditures*)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

**dépenses prévues** (*planned spending*)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées** (*voted expenditures*)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein** (*full-time equivalent*)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, l'équivalent temps plein correspond à la division du nombre d'heures de travail réel de la personne par le nombre normal d'heures indiqué dans sa convention collective.

**indicateur de rendement** (*performance indicator*)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**indicateur de résultat ministériel** (*departmental result indicator*)

Mesure quantitative des progrès réalisés à l'égard d'un résultat ministériel.

**initiative horizontale** (*horizontal initiative*)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**plan** (*plan*)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**plan ministériel** (*departmental plan*)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires sur une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

**priorité ministérielle** (*departmental priority*)

Plan ou projet sur lequel un ministère a choisi de se concentrer et de faire rapport au cours de la période de planification. Les priorités représentent ce qui est le plus important ou ce qui doit être fait en premier pour permettre l'atteinte des résultats ministériels souhaités.

**priorités pangouvernementales** (*government-wide priorities*)

Aux fins du *Rapport sur les résultats ministériels 2022-2023*, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement dans le [discours du Trône du 23 novembre 2021](#)<sup>65</sup>, soit bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires,

défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

**production de rapports sur le rendement** (*performance reporting*)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme** (*program*)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**rapport sur les résultats ministériels** (*departmental results report*)

Rapport d'un ministère présentant les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

**rendement** (*performance*)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'atteindre ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait atteindre, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**répertoire des programmes** (*program inventory*)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

**responsabilité essentielle** (*core responsibility*)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat** (*result*)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel** (*departmental result*)

Conséquence ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

## Notes en fin d'ouvrage

- 1 Plan strategique de la Regie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/nous-sommes-nous-faisons/plan-strategique/>
- 2 Plan d'accessibilite de la Regie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/accessibilite/index.html>
- 3 énoncé sur la Réconciliation , <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/salle-presse/communiqués-presse/2022/la-regie-presente-son-énoncé-sur-la-reconciliation.html>
- 4 Le plan d'action, <https://justice.gc.ca/fra/declaration/pa-ap/index.html>
- 5 Les incidents à signaler, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securite-environnement/gestion-situations-durgence/pratiques-exemplaires-industrie-avis-nations-communautés-autochtones-concernant-incidents-signalier-regie.html>
- 6 Mobilisation de l'industrie réglementée, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-parties-prenantes/mobilisation-industrie-reglementee/index.html>
- 7 ESG, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/regie-energie-canada-approche-esg/index.html>
- 8 Mise à jour du RPT, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/index.html>
- 9 ARCHIVÉ – Document de travail, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/archive/mises-a-jour-2023/index.html>
- 10 Registre des mises à jour du Guide de dépôt, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot/mise-a-jour-guide-depot/registre-mises-a-jour-guide-depot.html>
- 11 CIBER, <https://apps2.cer-rec.gc.ca/ciber/>
- 12 Rapport Annuel, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-annuel/index.html>
- 13 Phillips 66 Canada Ltd., <https://apps.rec-cer.gc.ca/REGDOCS/%C3%89%C3%A9ment/Afficher/3891130>
- 14 CNOOC Marketing Canada, <https://apps.cer-rec.gc.ca/REGDOCS/%C3%89%C3%A9ment/Afficher/4236884>
- 15 Consultation de la Couronne, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/consultation-couronne/index.html>
- 16 CVR, <https://nctr.ca/a-propos/histoire-de-la-cvr/site-web-de-la-cvr/?lang=fr>
- 17 Principes, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principles.html>
- 18 NorthRiver Midstream, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/raccordement-nord/index.html>
- 19 Programme d'aide financière aux participants, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/participer-audience/aide-financiere-participants/index.html>
- 20 Norman Wells, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/installation-gestion-dechets-norman-wells/>
- 21 Règlement extrajudiciaire des différends, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/reglement-extrajudiciaire-differends/index.html>
- 22 Registre des mises à jour du Guide de dépôt, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot/mise-a-jour-guide-depot/registre-mises-a-jour-guide-depot.html>
- 23 Portail de participation, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/participer-audience/participer/index.html>
- 24 InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- 25 Rapport sur la conformité et l'exécution, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securite-environnement/rendement-lindustrie/rapports-conformite-lexecution/index.html>
- 26 Programme de surveillance autochtones de la Regie pour le reseau de Nova Gas Transmission Ltd., <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securite-environnement/rendement-lindustrie/rapports-conformite-lexecution/index.html>
- 27 Rapports de vérification financière et réglementaire, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/finances-reglementation/rapports-verification-financiere-reglementaire/index.html>
- 28 Contamination par un tiers, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securite-environnement/environnement/assainissement/bulletin-1-contamination-par-un-tiers.html>
- 29 Portail d'apprentissage sur la culture de sécurité, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securite-environnement/culture-securite/portail-apprentissage-culture-securite/>
- 30 Human and Organizational Factors, seulement anglaise, <https://www.csagroup.org/fr/store/product/CSA%20EXP16:22/>
- 31 Avis de sécurité SA 2020-01, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/securite-environnement/rendement-lindustrie/avis-securite-dinformation/avis-securite/2020/avis-securite-sa-2020-01-defaillances-joints-circulaires-suite-deformations-considerations-liees-conception-construction-exploitation.html>
- 32 Mise à jour du RPT, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/index.html>
- 33 Plan du cadre de réglementation, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/comment-nous-reglementons/plans-cadre-reglementation/plan-cadre-reglementation/index.html>
- 34 Tables régionales sur l'énergie et les ressources, <https://ressources-naturelles.canada.ca/changements-climatiques/tables-regionales-sur-lenergie-et-les-ressources/24357>

- 35 CECE et MPF-MMF, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/examen-2021-couts-estimatifs-cessation-exploitation-mise-cote-mecanisme-prelevement-fonds/index.html>
- 36 CECE et MPF-MMF-Contexte, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/examen-2021-couts-estimatifs-cessation-exploitation-mise-cote-mecanisme-prelevement-fonds/contexte.html>
- 37 Document de travail, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/pipelines-terrestres/revision-du-reglement-sur-les-pipelines-terrestres/document-de-travail/index.html>
- 38 CIBER, <https://apps2.cer-rec.gc.ca/ciber/>
- 39 Avenir énergétique du Canada, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/>
- 40 ARCHIVÉ – Document de travail, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/avenir-energetique-canada/archive/mises-a-jour-2023/index.html>
- 41 Profils pipeliniers, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/installations-reglementees-par-la-regie/profils-pipeliniers/index.html>
- 42 Aperçu du débit et de la capacité des pipelines, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/installations-reglementees-par-la-regie/aperçu-debit-capacite-pipelines/index.html>
- 43 Utilisation et rapports sur les débits des sociétés pipelinères, <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/dc343c43-a592-4a27-8ee7-c77df56afb34>
- 44 Rapports d'infraction au règlement sur la prévention des dommages, <https://open.canada.ca/data/fr/dataset/43c4a4ea-6da8-4b02-8f07-986caafd9223>
- 45 Profils énergétiques des provinces et territoires, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/profils-energetiques-provinces-territoires/profils-energetiques-provinces-territoires-canada.html>
- 46 Aperçu du marché, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/marches-energetiques/aperçu-marches/index.html>
- 47 Produits énergétiques, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/donnees-analyse/produits-base-energetiques/index.html>
- 48 Consultations auprès des Canadiens, <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/systeme/consultations/consultationdescanadiens.html>
- 49 Mobilisation de l'industrie réglementée, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-parties-prenantes/mobilisation-industrie-reglementee/index.html>
- 50 Groupe chargé des questions foncières, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/consultation-mobilisation/mobilisation-parties-prenantes/groupe-charge-questions-foncieres/index.html>
- 51 Plan d'accessibilité de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/accessibilite/index.html>
- 52 Directive sur la gestion de l'approvisionnement, <https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32692>
- 53 Comptes publics du Canada, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- 54 InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- 55 Les états financiers, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapports-verificateur-etats-financiers/index.html>
- 56 Régie de l'énergie du Canada-Etat des résultats prospectif, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/plan-ministeriel/2022-2023/regie-lenergie-canada-etat-resultats-prospectif-non-audite.html>
- 57 Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-15.1>
- 58 Web de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-resultats-ministeriels/2022-2023/index.html>
- 59 Lettres de mandat, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>
- 60 Web de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-resultats-ministeriels/2022-2023/index.html>
- 61 InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- 62 Web de la Régie, <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/publications-rapports/rapport-resultats-ministeriels/index.html>
- 63 Rapport sur les dépenses fiscales fédérales <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>
- 64 Web de la Régie, <https://www.rec-cer.gc.ca/>
- 65 Discours du Trône, <https://www.canada.ca/fr/conseil-privé/campagnes/discours-trone/2021/discours-du-trone.html>